

# RAPPORT D'ACTIVITES 2022

---



---

[www.bazoisloiremorvan.fr](http://www.bazoisloiremorvan.fr)



---

# EDITO

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan, au-delà de l'obligation réglementaire, il est un document de partage avec les élus, acteurs et partenaires du territoire.

C'est également le reflet du dynamisme des agents communautaires au service d'un territoire, de ses usagers, soucieux de mener à leur terme les projets et nouveaux services arrêtés par les élus. C'est donc l'occasion de les remercier chaleureusement pour leur implication et professionnalisme au quotidien.

2022 a été riche de réflexion, avec notamment la validation du Projet de Territoire le 15 décembre 2022, se déclinant en 4 grandes ambitions :

- rénover l'habitat,
- renforcer l'offre de services aux habitants et aux touristes,
- se diriger vers un aménagement du territoire cohérent et durable,
- encourager une économie locale et vertueuse.

Ces orientations politiques fortes guideront à présent la feuille de route de BAZOIS LOIRE MORVAN.

Pour conclure, je remercie les élus communautaires et municipaux qui ont participé aux nombreuses commissions intercommunales et alimenté régulièrement les réflexions de la Communauté de communes.

Leur engagement dans la vie locale et l'action publique est essentiel et mérite d'être souligné.

Je vous souhaite une bonne lecture.

SERGE CAILLOT

Président de la Communauté de communes BAZOIS LOIRE MORVAN+

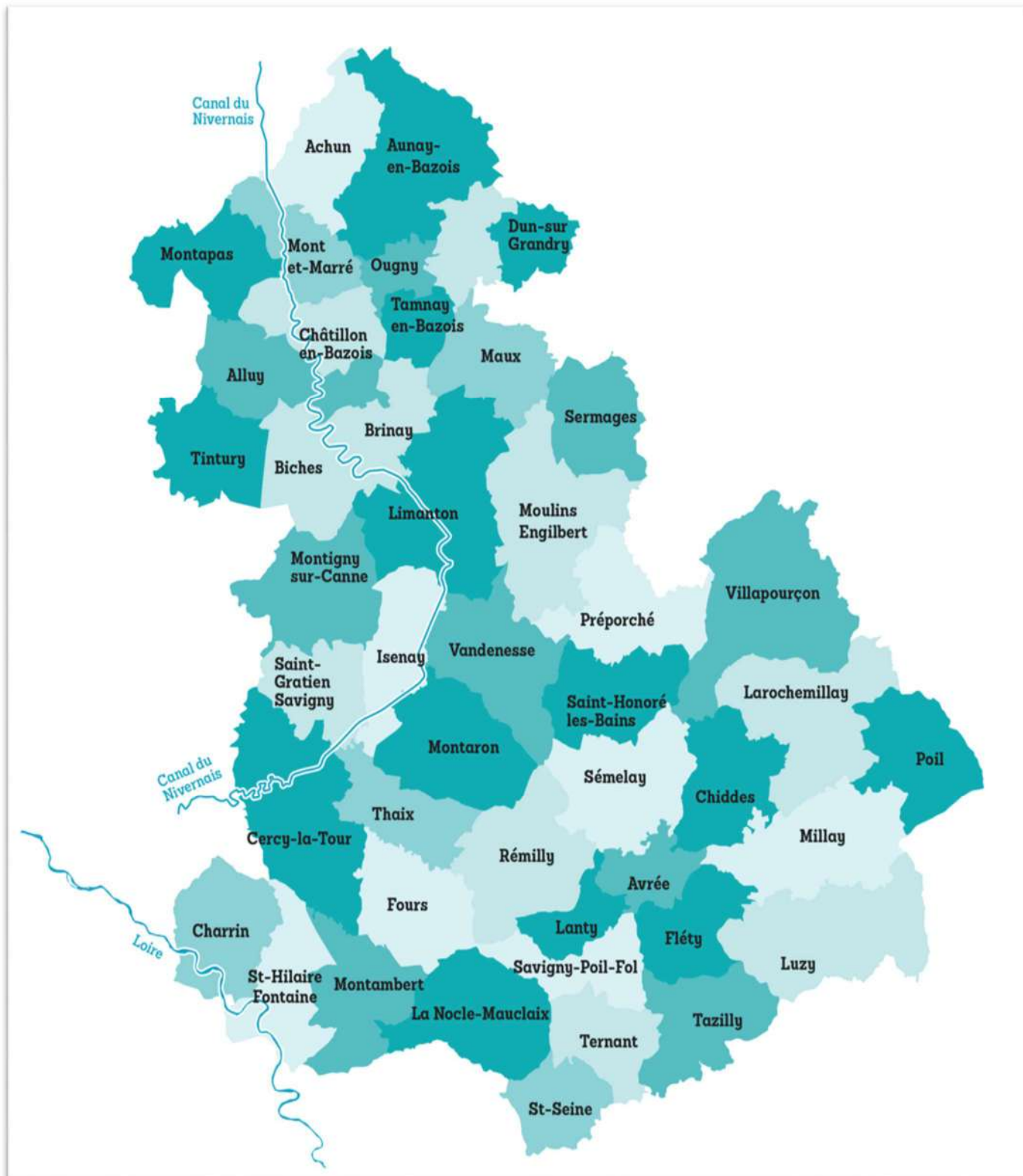


---

Table des matières

<b>EDITO.....</b>	<b>2</b>
<b>LE TERRITOIRE BAZOIS LOIRE MORVAN.....</b>	<b>4</b>
<b>EN RÉSUMÉ .....</b>	<b>5</b>
<b>LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES .....</b>	<b>6</b>
<b>L'EXÉCUTIF.....</b>	<b>8</b>
<b>LES INSTANCES.....</b>	<b>10</b>
<b>ORGANISATION.....</b>	<b>14</b>
<b>PRÉVENTION.....</b>	<b>20</b>
<b>FINANCES .....</b>	<b>21</b>
<b>JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE .....</b>	<b>24</b>
<b>PROJET DE TERRITOIRE .....</b>	<b>26</b>
<b>TRANSITION ECOLOGIQUE.....</b>	<b>27</b>
<b>HABITAT.....</b>	<b>29</b>
<b>PETITES VILLES DE DEMAIN.....</b>	<b>31</b>
<b>DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>32</b>
<b>AGRICULTURE ET PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL.....</b>	<b>37</b>
<b>ATTRACTIVITÉ.....</b>	<b>40</b>
<b>NUMERIQUE.....</b>	<b>42</b>
<b>TOURISME.....</b>	<b>44</b>
<b>CULTURE.....</b>	<b>49</b>
<b>ACTION SOCIALE ET MOBILITÉ.....</b>	<b>54</b>
<b>SANTÉ .....</b>	<b>58</b>
<b>URBANISME .....</b>	<b>60</b>
<b>VOIRIE .....</b>	<b>63</b>
<b>DÉCHETS MÉNAGERS .....</b>	<b>65</b>
<b>ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>67</b>
<b>LES BÂTIMENTS ET MATERIELS .....</b>	<b>71</b>
<b>ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION .....</b>	<b>73</b>

# LE TERRITOIRE BAZOIS LOIRE MORVAN



# EN RÉSUMÉ

Création le 1<sup>er</sup> Janvier 2017

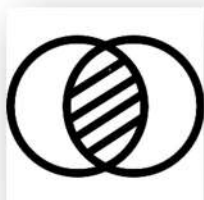


15 633 Habitants



46 Communes

1209 Km<sup>2</sup>



Fusion de 4 ex Communautés de Communes :  
Bazois,  
Entre Loire et Morvan,  
Sud Morvan,  
Portes Sud Morvan  
Du SICTOM des Morillons  
Et du SIOM de La Machine

1 Président, 6 Vice-Présidents et 4 conseillers délégués

67 Élus  
communautaires



---

# LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Les compétences obligatoires :

1°) Aménagement de l'espace et documents d'urbanisme

2°) Actions de développement économique création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,

3°) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

4°) Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs

5°) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

6°) Assainissement des eaux usées

## Les compétences supplémentaires soumis à l'intérêt communautaire :

1°) Protection et mise en valeur de l'environnement

2°) Politique du logement et du cadre de vie

Aides à l'amélioration de l'habitat, communication sur les dispositifs en matière d'habitat, appui technique en ingénierie pour les communes, définition de la stratégie habitat à l'échelle intercommunale

3°) Création, aménagement et entretien de la voirie

Bande de roulement, accotement (hors parkings, places et trottoirs) et ouvrages d'art

4°) Action Sociale d'intérêt communautaire

Politique en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des familles en partenariat avec les Centres sociaux (accueil de loisirs, multi-accueil, relais assistantes maternelles et ludothèques)

Aide à la mobilité

5°) Création et gestion de Maisons de services au public

---

## Les autres compétences supplémentaires :

### 1°) Actions culturelles :

Subventions des événements culturels, mise en œuvre d'un programme d'éducation artistique, spectacles programmés dans le cadre de la saison culturelle

### 2°) Insertion :

Gestion d'un service intercommunal d'insertion

### 3°) Sanitaire, médico-social et personnes âgées :

Aide à la recherche de nouveaux professionnels de santé, gestion des maisons de santé, MARPA de Millay

### 4°) Tourisme :

Création, aménagement, promotion, entretien et balisage de circuits de randonnées, Schéma de développement touristique, aménagements touristiques retenus dans le cadre du Schéma et du Projet de territoire de la Communauté de communes.

### 5°) Réseaux et services locaux de communications électroniques

### 6°) Agriculture

Actions visant à favoriser le maintien et le développement d'une agriculture de qualité et à aider à l'installation et à la transmission des entreprises agricoles.

### 7°) Organisation de la mobilité

### 8°) Ecole de production labellisée par la Fédération Nationale des Ecoles de Production (FNEP)

(nouvelle compétence : arrêté préfectoral du 11 mai 2022)

---

# L'EXÉCUTIF

Président

Monsieur Serge CAILLOT

1er Vice-Président

Monsieur David BONGARD  
(Maire de FOURS, en charge  
des Finances).

2ème Vice-Président

Madame Marie-Claire RANVIER  
(Conseillère municipale de Moulins-  
Engilbert, en charge du développement).

3ème Vice-Président

Monsieur Didier BOURLON  
(Maire de Saint Honoré-les-Bains,  
en charge du Tourisme et des Chemins  
de Randonnée).

4ème Vice-Président

Monsieur Michel MULOT  
(Conseiller Municipal de Cercy-la-Tour,  
en charge des Déchets Ménagers).

5ème Vice-Président

Monsieur Pierre TISSIER-MARLOT  
(Maire de Brinay, en charge de la Voirie  
et de l'Assainissement).

6ème Vice-Président

Monsieur Michel MARIE  
(Maire de Châtillon-en-Bazois, en  
charge des Travaux, des Bâtiments,  
l'Habitat, de l'Urbanisme et Chantier  
d'Insertion).



Conseiller Communautaire délégué à la santé :  
Monsieur Jean-Paul LAMBOURG, Conseiller municipal de  
Moulins-Engilbert

Conseiller Communautaire délégué à la Culture et à la Vie  
Associative :  
Madame Annick BERTRAND, Maire de LANTY.

Conseiller Communautaire délégué à l'Action Sociale et  
Mobilité :  
Monsieur Jean-Christophe SAVE, adjoint au Maire de  
Chatillon-en-Bazois.

Conseiller Communautaire délégué au numérique et à la  
Transition Ecologique :  
Monsieur Antoine-Audoïn MAGGIAR, Maire de Montigny-sur-  
Canne.

Autre membre du bureau :  
Monsieur Serge DUCREUZOT, Maire de Moulins-Engilbert

Autre membre du bureau :  
Monsieur Yves PERRAUDIN, Maire de Vandenesse.

### Les changements dans l'exécutif en 2022 :

La composition du bureau communautaire a été modifiée au cours de l'année 2022.

Suite à la démission en janvier 2022 de Monsieur Jean-Paul MARGERIN, Vice-Président en charge des déchets ménagers, Monsieur Christian RIBEAU a été élu Vice-Président en charge des déchets ménagers, en mars 2022.

Monsieur Jean-Christophe SAVE, membre du bureau communautaire sans délégation, a repris en mars 2022 la délégation action sociale et mobilité, précédemment exercée par Monsieur Christian RIBEAU.

Suite au décès en mai 2022 de Monsieur Christian RIBEAU, Monsieur Michel MULOT, déjà membre du bureau communautaire sans délégation, a été élu Vice-Président en charge des déchets ménagers en juillet 2022.

Monsieur Yves PERRAUDIN a été élu membre du bureau communautaire le 22 septembre 2022.

# LES INSTANCES

## Conseil Communautaire

Le Conseil communautaire regroupe 67 conseillers communautaires selon la répartition suivante :

Communes	Nombre de sièges au conseil communautaire	Communes	Nombre de sièges au conseil communautaire
Achun	1	Montapas	1
Alluy	1	Montaron	1
Aunay-en-Bazois	1	Mont-et-Marré	1
Avrée	1	Montigny-sur-Canne	1
Biches	1	Moulins-Engilbert	5
Brinay	1	Ougny	1
Cercy-la-Tour	7	Poil	1
Charrin	2	Préporché	1
Châtillon-en-Bazois	3	Remilly	1
Chiddes	1	Saint Gratien-Savigny	1
Chouigny	1	Saint Hilaire Fontaine	1
Dun-sur-Grandry	1	Saint Honoré-les-Bains	2
Flety	1	Saint Seine	1
Fours	2	Savigny Poil Fol	1
Isenay	1	Sémelay	1
La Nocle-Maulaix	1	Sermages	1
Lanty	1	Tamnay-en-Bazois	1
Larochemillay	1	Tazilly	1
Limanton	1	Ternant	1
Luzy	7	Thaix	1
Maux	1	Tintury	1
Millay	1	Vandenesse	1
Montambert	1	Villapourçon	1
		<b>TOTAL</b>	<b>67</b>



8 Conseils Communautaires



214 Délibérations

---

# Bureau communautaire

Le Bureau communautaire est composé des membres suivants :

- Président
- 6 Vice-Présidents
- 4 conseillers communautaires délégués
- 2 autres membres du bureau sans délégation

Délégations des attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire

- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCBLM sont supérieurs à 5 000 € HT et inférieurs à 25 000 € HT, et lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget.
- Créer ou modifier les régies communautaires
- Prendre, lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget, toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés suivants : marchés passés dont le montant est inférieur à 25 000 € HT ;
- Approuver et conclure tous avenants et décisions de poursuivre à tout marché quelle que soit sa forme de passation dans la mesure où celui-ci conduit à une évolution du marché initial de plus de 5% et sous réserve de l'avis formel de la Commission d'Appel d'Offres.
- Conclure et réviser le louage de choses et de biens immobiliers, en particulier les maisons de santé, les logements, et les biens commerciaux.
- Accepter au nom de la Communauté de communes les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Prendre toute décision, dans la limite des crédits votés au budget et pour les postes ouverts au tableau des effectifs, relative au recrutement et à la rémunération d'agents non titulaires prévus par l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié par l'article 40 de la loi n°2012 -347 du 12 mars 2012.



**15 Bureaux Communautaires**



**137 Délibérations**

---

# Les Commissions

## Les commissions obligatoires :

- Commission appel d'offres
- Commission de délégation des services publics
- Commission accessibilité
- Commission locale d'évaluation des charges transférées
- Commission intercommunale des impôts directs
- Comité social territorial
- Conseil d'exploitation Office de tourisme

## Les commissions thématiques :

- Commission finances
- Commission ressources humaines
  
- Commission déchets ménagers
  - Sous-groupe de travail : déchetteries/agents
  - Sous-groupe de travail : collecte
  - Sous-groupe de travail : REOM
  - Sous-groupe de travail : réclamations
  
- Commission GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations)
  
- Commission développement territorial
  - Sous-commission économie
  - Sous-commission agriculture
  - Sous-commission attractive
  - Sous-commission numérique
  
- Commission chemins de randonnée et paysage
  
- Commission voirie - Assainissement
  - Sous-commission voirie
  - Sous-commission assainissement
  
- Commission urbanisme - habitat
- Commission bâtiments
- Commission chantier d'insertion
- Commission action sociale et mobilité
- Commission culture et vie associative
- Commission santé
- Groupe de travail sur la transition écologique

Les commissions thématiques sont composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux.

---

# La conférence des maires

Le Président peut procéder à la consultation des maires des Communes membres, soit à son initiative, soit sur la demande du tiers des communes, soit à la demande de l'Assemblée délibérante.

Cette consultation est appelée « Conférence des Maires ».

La Conférence des Maires est une instance de concertation, de partage d'informations, et, le cas échéant, d'échanges sur les questions statutaires et d'organisation générale.

Une conférence des Maires s'est tenue à CHARRIN le 24 Novembre 2022 en présence de nombreux Maires et de Madame la Sous-Préfète.



---

# ORGANISATION

## L'organisation géographique

Les agents de la Communauté de communes travaillent sur 13 sites répartis de la manière suivante :

### Administration :

- Le siège social à Moulins-Engilbert
- Le site administratif à Cercy-la-Tour
- Le site administratif à Châtillon-en-Bazois
- Le site administratif à Luzy

### Office de tourisme :

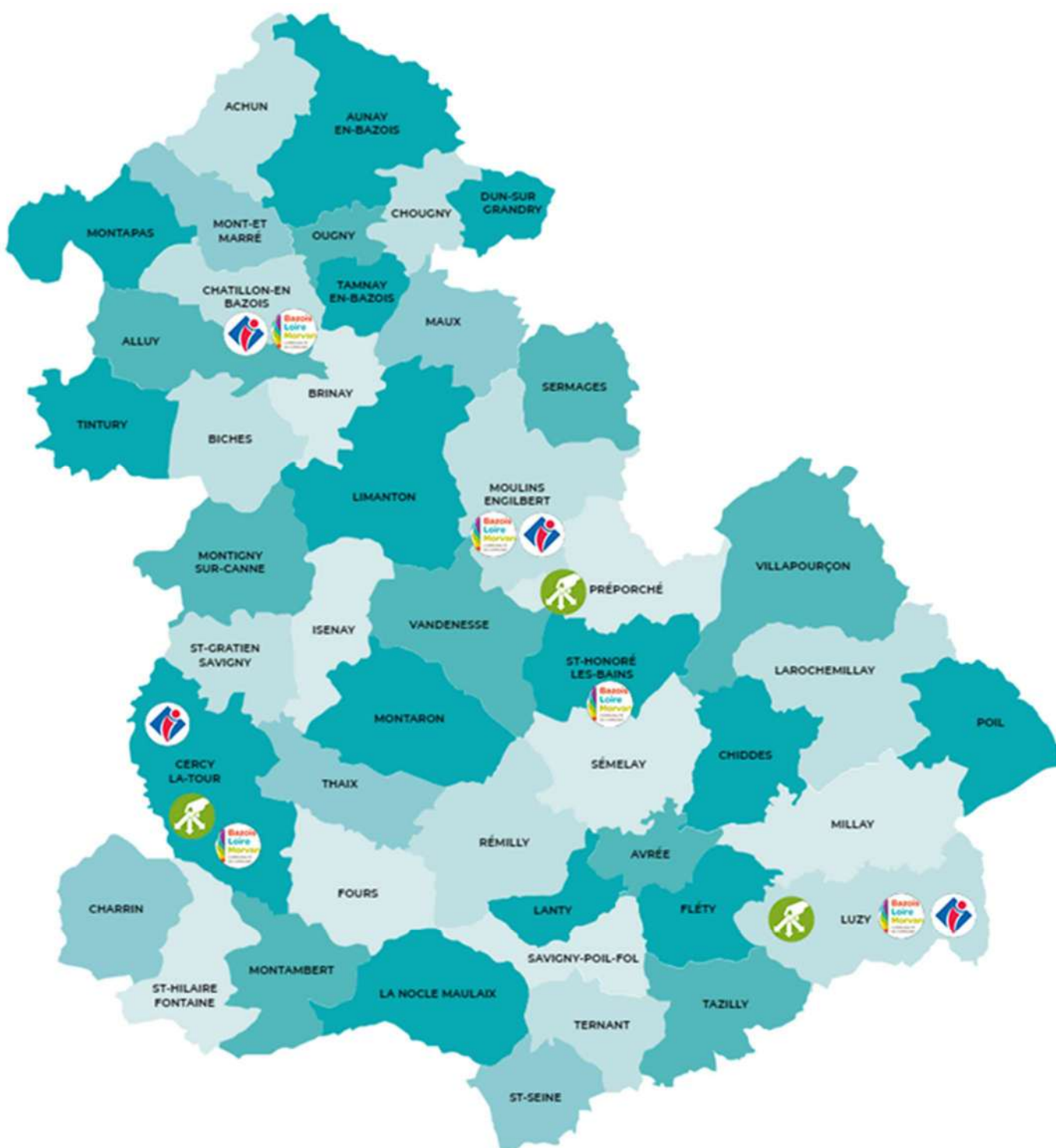
- Le siège administratif à Saint-Honoré-les-Bains
- Le bureau d'information touristique à Moulins-Engilbert
- Le bureau d'information touristique à Cercy-la-Tour
- Le bureau d'information touristique à Châtillon-en-Bazois
- Le bureau d'information touristique à Luzy

### Déchets ménagers :

- Le service administratif des déchets ménagers à Saint-Honoré-les-Bains
- La déchetterie à Cercy-la-Tour
- La déchetterie à Préporché
- La déchetterie à Luzy

A noter que les habitants des communes du Bazois ont accès à la déchetterie de Rouy gérée par le SGDCN.

## Notre territoire Bazois Loire Morvan



Déchetteries Bazois Loire Morvan



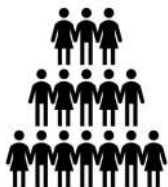
Office de Tourisme Rives du Morvan



Sites administratifs Bazois Loire Morvan

# L'organisation administrative

❖ **Masse salariale = 31,53% du budget général de fonctionnement**



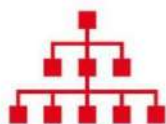
❖ **66 Agents**

❖ **59.88 E.T.P**

## Cinq pôles :

- Ressources Humaines
- Finances
- Juridique et commande publique
- Développement
- Services Techniques

## DIRECTION GENERALE



Direction générale des services

Sous la responsabilité directe du Président : M. Serge CAILLOT

Directrice Générale des Services	Mme Maëlle GRANGEON
Secrétaires et agents chargés de l'accueil téléphonique	Mme Valérie LACHAUD Mme Patricia PERRIN
Agent de communication	Mme Justine ROY



## PÔLE RESSOURCES HUMAINES

Sous la responsabilité directe du Président : M. Serge CAILLOT

Responsable de Pôle		Mme Chrystelle FORTIER-LAUMAIN
Assistante Ressources Humaines		Mme Nathalie LETELLIER
Secrétaire et agent d'accueil		Mme Cristèle GIRARD
Agent de prévention		M. Ronan LABASTIRE
SERVICE INTERCOMMUNAL D'INSERTION (S.2.1)	Responsable technique	M. Éric DELPIEU
	Secrétaire et agent d'accueil	Mme Cristèle GIRARD
	Agents d'entretien polyvalent	7 EPT sur l'année

## PÔLE FINANCES

Sous la responsabilité du Vice-Président : M. David BONGARD

Responsable de Pôle	Mme Anne FALANTIN
Budget général	Mme Valérie DESBOUIS-MARTIN
Budget général, budget annexe voirie	M. Arnaud BREGNON
Budgets annexes office de tourisme, assainissement collectif, SPANC	Mme Séverine FERDINAND
Budget annexe ordures ménagères	Mme Maria SAN NAZARIO
Agents de réclamations et facturations	Mme Céline BERNARD Monsieur Pierre-Louis ROUET

## PÔLE DES SERVICES TECHNIQUES

Responsable de Pôle		Mme Marie CAZAU
	Secrétariat technique	Mme Justine ROY
<b>ASSAINISSEMENT</b> <u>Vice-Président :</u> M. Pierre TISSIER-MARLOT	Responsable de service	M. Matthieu LEROY
	Assistant du responsable de service	M. Yoann SOULARD
	Agents d'assainissement	M. Franck CLEMENT M. Philippe ERQUIET M. Stéphane WOJCIK
	Agent administratif	Mme Isabelle BONNOT
<b>BATIMENTS ET MATERIELS</b> <u>Vice-Président :</u> M. Michel MARIE	Agent technique polyvalent	M. Ronan LABASTIRE
<b>URBANISME</b> <u>Vice-Président :</u> M. Michel Marie	Chargé de mission	En cours de recrutement
<b>VOIRIE</b> <u>Vice-Président :</u> M. Pierre TISSIER-MARLOT	Responsable de service	M. Xavier FORTEZA
	Agent voirie	M. Jean-Michel DEBRY
<b>DECHETS MENAGERS</b> <u>Vice-Président</u> M. Michel MULOT	Responsable Technique	M. Emmanuel SAVE
	Ambassadeurs de Tri	M. Vincent MANIEY Mme Bérengère BRACON Mme Manon ALLOIN
	Gardiens de déchetterie	M. Jean-Marc DEBRUN M. Nicolas GRAVADE M. Mickaël GRAVADE M. Nicolas MARTIN Mme Sandrine SCHNEIDER M. Gilles MANDEREAU M. Patrick POULAILLEAU M. Sébastien JOBERT M. Bruno RAFFAELI

## PÔLE JURIDIQUE

Sous la responsabilité directe du Président : M. Serge CAILLOT

Responsable du Pôle Juridique	M. Jean-Sébastien HALLIEZ
-------------------------------	---------------------------

## PÔLE DÉVELOPPEMENT

Responsable de Pôle		M. Baptiste PERRIER
<b>ACCUEIL NOUVELLES POPULATIONS ET NUMERIQUE</b> <u>Conseillers délégués</u> : Mme Marie-Claire RANVIER (attractivité), M. Antoine-Audoin MAGGIAR (numérique)	Agent de développement	Mme Lucille MARLOT
<b>CULTURE</b> <u>Conseillère déléguée</u> : Mme Annick BERTRAND	Agent de développement	M. Didier CORNU
<b>ECONOMIE ET AGRICULTURE</b> <u>Vice-Présidente</u> : Mme Marie-Claire RANVIER	Agent de développement	M. Thomas COTTEREAU / M. Romain GEMBLE
<b>PETITES VILLES DE DEMAIN</b> <u>Vice-Présidente</u> : Mme Marie-Claire RANVIER	Cheffes de projet	Mme Laurène ABEL Châtillon-en-Bazois/Moulins-Engilbert Mme Sabrina MONNY Luzy/Cercy-la-Tour
<b>HABITAT</b> <u>Vice-Président</u> : M. Michel MARIE	Référente Agent de développement	Mme Sabrina MONNY M. Pierre RAKOTOARISON
<b>ACTION SOCIALE -MOBILITE – ENFANCE JEUNESSE</b> <u>Conseiller délégué</u> : M. Jean-Christophe SAVE	Agent de développement	M. Pierre RAKOTOARISON
<b>TOURISME</b> <u>Vice-Président</u> : Mr Didier BOURLON	Directrice	Mme Elise SOYER
	Directrice adjointe	Mme Sandrine LARRIVÉE
	Conseiller(es) en séjour	M. Jean-Philippe BERLET Mme Justine BOUTMY-GARNIER Mme Nathalie POUPON Mme Sylvia DENTZER M. Morgan MORISOT/Mme Géralda VAN EMOUS

# PRÉVENTION



Le temps alloué à l'assistant prévention a augmenté en juin 2022, passant de 2 heures hebdomadaires à 10 heures hebdomadaires.

Depuis les élections professionnelles du 8 décembre 2022, le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T) ont fusionné donnant lieu à une seule instance, le comité social territorial (C.S.T).

Au sein de cette instance siègent des représentants du personnel (3 titulaires et 3 suppléants).

## Actions engagées en 2022 :

- ❖ Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques (D.U.E.R)
- ❖ Diagnostic des Risques Psychosociaux
- ❖ Sécurisation de la station d'épuration de Saint-Honoré-les-Bains

## Chiffres clés :

- ❖ **8 Accidents de Travail**
- ❖ **2 Incidents**
- ❖ **Montant alloué pour sécuriser la Station d'épuration de Saint-Honoré-les-Bains = 7 813,70 €**



*Installation d'un nouveau grillage à la station d'épuration de Saint-Honoré-les-Bains*

# FINANCES

## Chiffres clés :



- ❖ 12,27 M€ de dépenses de fonctionnement des budgets agrégés
- ❖ 12.65 M€ de recettes de fonctionnement des budgets agrégés
- ❖ + 375 320 € d'excédent

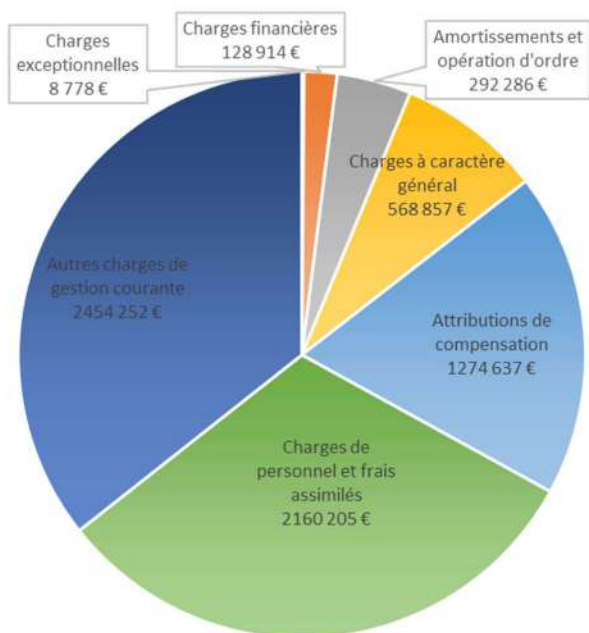
La Communauté de communes Bazois Loire Morvan a 8 budgets pour la gestion de ses compétences :

- un budget général
- 7 budgets annexes : Voirie, Assainissement collectif, Assainissement Non collectif (SPANC), Ordures Ménagères, Office de tourisme, Ecole de production bois, MARPA de MILLAY

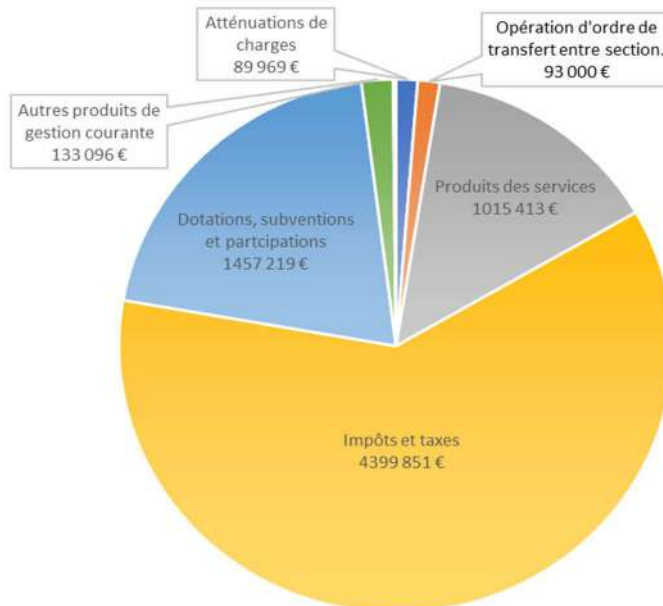
## LES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT

### Le Budget Général

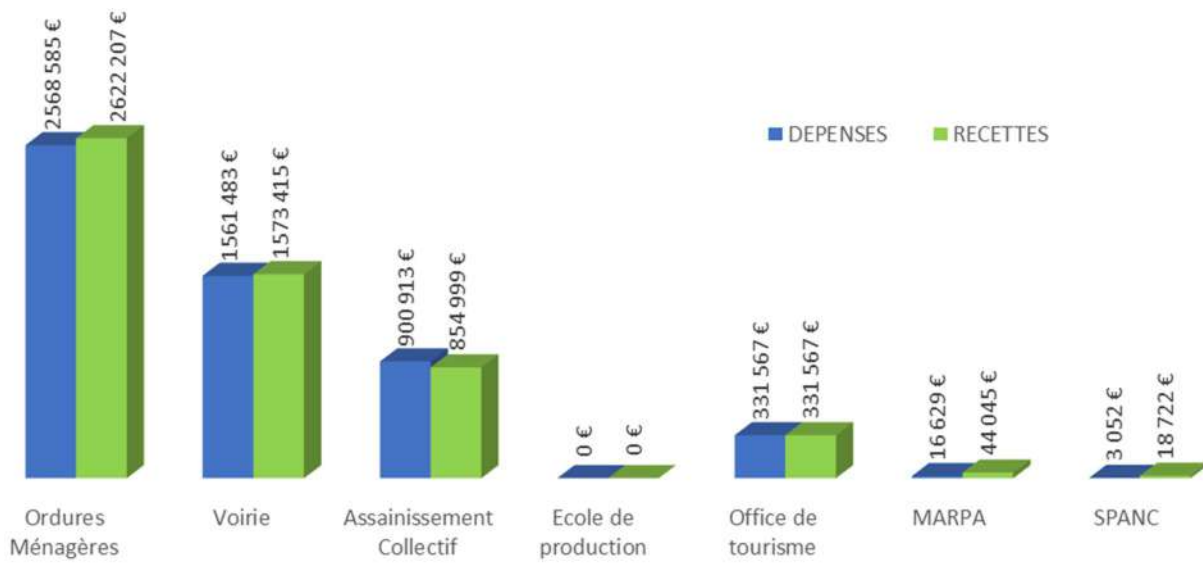
Les dépenses = 6 887 930 €



Les recettes = 7 200 525 €



## Les budgets annexes

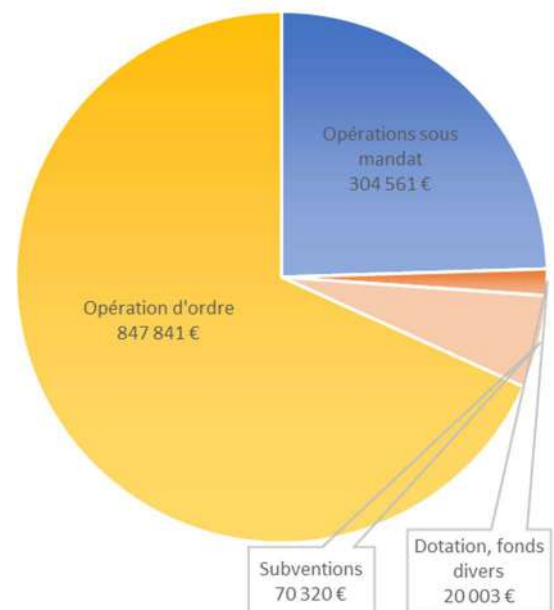
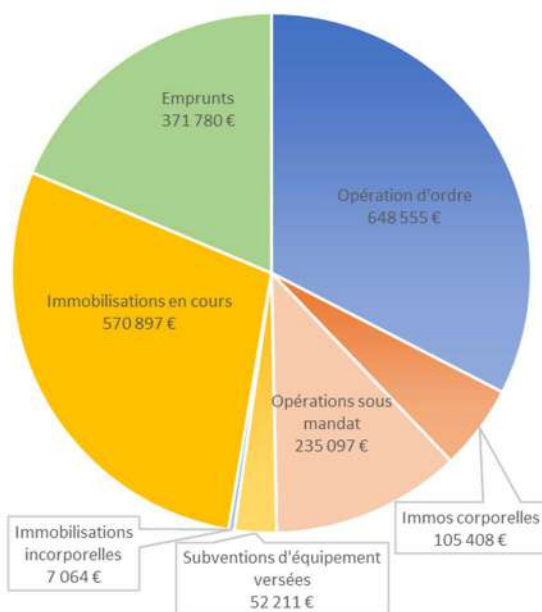


## LES BUDGETS D'INVESTISSEMENT

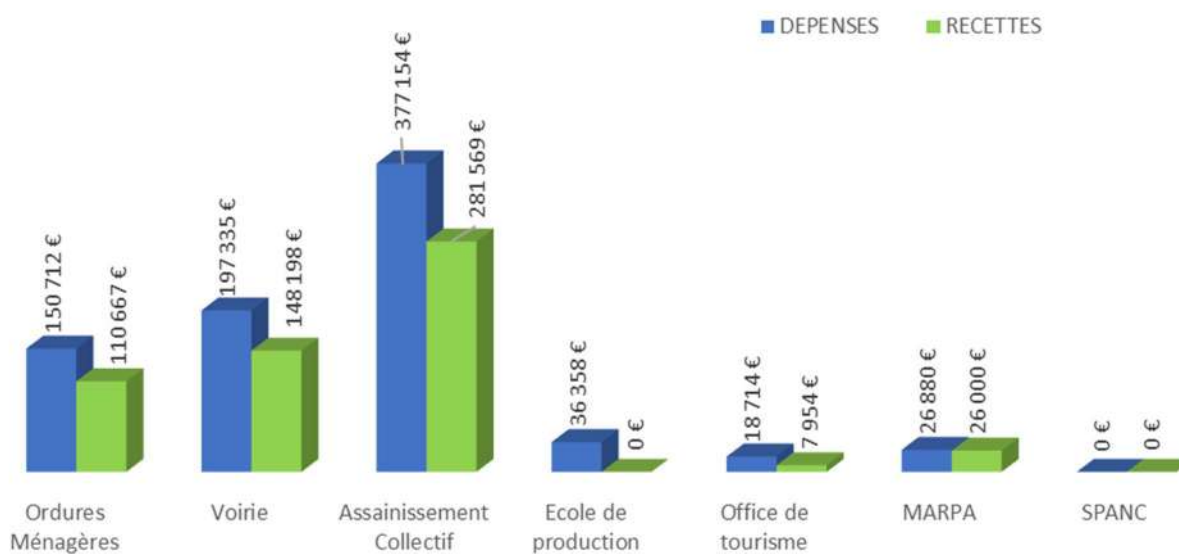
### Le Budget Général

Les dépenses = 2 020 012 €

Les recettes : 1 242 725 €



## Les budgets annexes



## FISCALITE

### Les taux d'imposition

**Le conseil communautaire a décidé de ne pas augmenter les taux en 2022 comme en 2021 :**

3.37 % taxe sur le foncier bâti

9.56 % taxe sur le foncier non bâti

26.31 % cotisation foncière des entreprises



# JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE



Le pôle Juridique et Commande Publique est chargé de défendre les intérêts de la collectivité au regard des différends qui peuvent exister, y compris les incidents déclenchant les assurances, mais aussi de participer à la bonne gestion des finances publiques par un engagement de la commande publique.

## A° Activité juridique :

### a) Contentieux

En ce qui concerne l'activité juridique, la collectivité a été engagée dans plusieurs contentieux qui ont principalement concerné les dommages postérieurs aux travaux (garantie décennale), des dommages liés au fonctionnement des services (comme par exemple des incidents liés aux réseaux d'assainissement), des contentieux fiscaux (redevance d'ordures ménagères, collecte de la taxe de séjour), ou concernant les ressources humaines.

L'ensemble des contentieux engagés ont été conclus à l'avantage de la collectivité, ou par accords transactionnels.

Les contentieux étant souvent longs, ils s'étalent régulièrement sur plusieurs années.

### b) Conseil

Le pôle intervient également en conseil sur des sujets variés (RGPD, droit à l'image...) tout au long de l'année en fonction des besoins.

### c) Actes, baux et conventions

Le pôle a également pour mission la rédaction des actes, durant l'année 2022, a procédé à la mission d'accompagnement à la vente de deux logements, la rédaction de plusieurs conventions, d'une demi-douzaine de baux (maison de santé notamment).





## B° Activité commande publique :

Durant l'année 2022, la collectivité a procédé à la conception, la publication, et la conclusion de 14 marchés publics, pour un montant total de **2 762 619.33 € TTC**, répartis ainsi :

Marchés	Nombre
Fournitures	2
Maîtrise d'œuvre	4
Travaux	3
Prestations intellectuelles	2
Prestation de service	3
Total	14



### Chiffres clés 2022 :

- ❖ **Nombre de marchés passés : 14**
- ❖ **Dont nombre de marchés de travaux : 3**
  - ❖ **Déchetterie de Cercy-la-Tour**
  - ❖ **Voirie**
  - ❖ **Assainissement eaux usées à Luzy et à St Honoré les Bains**
- ❖ **Valeur totale des marchés passés : 2 762 619.33 € T.T.C**



*Travaux à la déchetterie de Cercy-la-Tour*

# PROJET DE TERRITOIRE

## Un territoire durable pour maintenir et attirer de nouveaux habitants

Les élus communautaires se sont réunis en juin-juillet 2021 pour **définir les enjeux majeurs du territoire** pour le mandat. Quatre réunions ont eu lieu sur l'ensemble des compétences portées par la CCBLM mais aussi d'autres thématiques (sport, seniors, ...). Les partenaires de la CCBLM ont également été invités à ces ateliers qui ont permis de faire émerger des enjeux structurants, des objectifs et des actions.

En plus des remontées d'ateliers, le projet de territoire s'appuie sur :

- Des documents stratégiques (plan de croissance tourisme, convention territoriale Globale pour le social, l'Opération des Revitalisation des Territoires pour les 4 PVD notamment)
- Des actions déjà en cours

Les documents ont été présentés à la conférence des Maires à Charrin le 24 novembre 2022 en présence de nombreux maires et de Mme la Sous-Préfète. Il a été validé par le Conseil communautaire le 15 décembre 2022.

Voici les enjeux identifiés :

- Enjeu 1 : La rénovation de l'habitat
- Enjeu 2 : Renforcer l'offre de services aux habitants et aux touristes
- Enjeu 3 : Vers un aménagement du territoire cohérent et durable
- Enjeu 4 : Encourager une économie locale et vertueuse

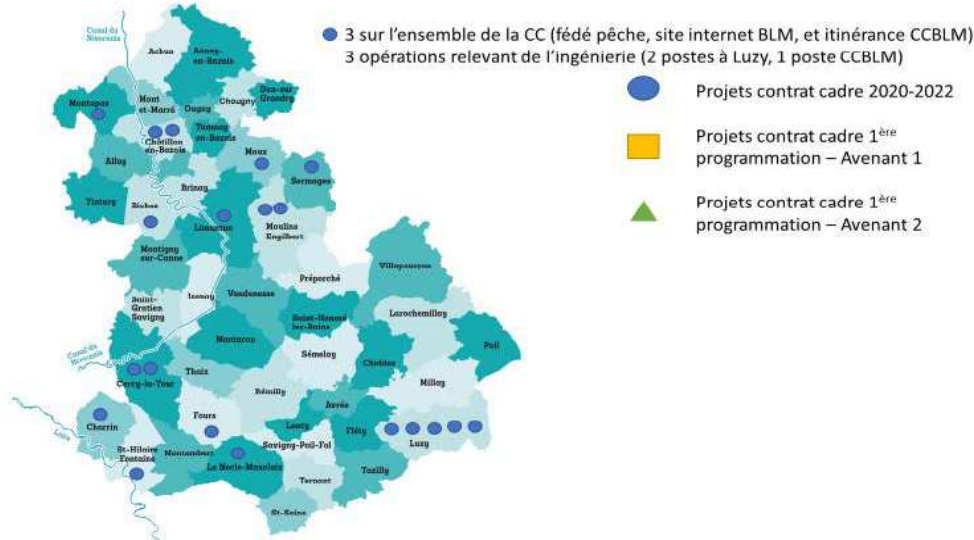
Ces enjeux sont déclinés en objectif et en actions.

Enfin, suite à l'accompagnement de l'ADEME pour nous aider à aller plus loin vers la transition, chacun des enjeux et des objectifs est renforcé par une dimension écologique donnant le sens suivant au mandat : Un territoire durable pour maintenir et attirer de nouveaux habitants.

## Le Département de la Nièvre investit dans les projets de notre territoire

La Communauté de communes Bazois Loire Morvan a signé un contrat cadre de partenariat avec le Département de la Nièvre pour la période 2021-2026. Ainsi, ce sont **1 497 702 €** qui seront alloués à des projets de développement portés par les communes et la Communauté de communes pendant cette période. C'est une aide précieuse pour permettre l'aboutissement de nos projets.

Pour la période précédente qui se termine en 2023, voici une cartographie des projets accompagnés :



# TRANSITION ECOLOGIQUE

## Un territoire tourné vers la transition écologique

La CC BLM a souhaité s'engager dans une démarche de transition, **cœur de son projet de territoire** et important levier d'attractivité, en répondant à l'Appel à projet de l'ADEME, Cit'ergie Start. Cela afin de :

- Devenir un territoire exemplaire en matière de transition énergétique et écologique
- Apporter une cohérence entre les compétences de la CC et les initiatives privées et/ou celles des communes
- Aller plus loin dans nos actions en matière énergétique et écologique et mieux intégrer ces thématiques dans le fonctionnement interne de la collectivité
- Accompagner les services techniques dans la prise en compte de la transition écologique dans leur mission
- Assurer le développement d'une économie locale et durable
- Accompagner la sensibilisation des habitants à la crise écologique



L'Appel à Projet **CIT'ERGIE START** de l'ADEME s'est déroulé de mai 2021 à mai 2022 et comprenait un accompagnement sur 1 an effectué par le cabinet Auxilia ainsi qu'un outil de diagnostic des actions mises en œuvre en faveur de la transition, ClimatPratic v.3.

Il a permis de :

- Préfigurer une gouvernance élus et techniciens référents : Antoine-Audoine MAGGIAR et Baptiste PERRIER
- Organiser des temps de travail avec les services et les élus
- Prendre du recul sur les actions menées jusque-là (gestion des biodéchets/ aides à la rénovation de l'habitat...)
- Mettre en lumière la marge de progression

Le bilan de Cit'ergie Start a fait apparaître les priorités pour poursuivre la démarche :

- → **ETABLIR UNE GOUVERNANCE**
- → **SE FORMER**
- → **SENSIBILISER EN INTERNE**

## La gouvernance

L'embauche de la cheffe de projet pour Châtillon-en-Bazois et Moulins-Engilbert, référente pour les missions liées à la transition écologique de la CC a permis de poursuivre cette dynamique et de la renforcer.

Le **groupe de travail Transversal Transition** a été créé en mars 2022. Il est constitué du Président Serge CAILLOT et des Vice-Présidents en charge de l'agriculture, l'économie, l'urbanisme, la GEMAPI, la transition énergétique, des déchets ménagers.

La transversalité du sujet demande une base de connaissances communes sur les multiples impacts de la crise environnementale, sur les façons de les anticiper et de s'y adapter. Ces connaissances partagées sont nécessaires à la cohérence globale des prises de décisions.

Des thématiques ont été sélectionnées et priorisées :

EAU / ENERGIE/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ ALIMENTATION-AGRICULTURE/ DÉCHETS MÉNAGERS- ECONOMIE CIRCULAIRE / MOBILITE

Les premières rencontres ont permis de définir la méthode et les premières actions à mettre en place.

## La formation

Un temps de formation collectif a eu lieu à destination du groupe de travail transition en 2022.

La première rencontre thématique du groupe de travail s'est tenue autour de l'eau à l'automne et a également été un moment de formation.

L'objectif est de multiplier ces temps de formation en 2023 à destination des élus, des agents, et de la population.

## La sensibilisation

Un premier travail en interne avec la création d'un **groupe d'éco-ambassadeurs** a permis d'aborder la question des éco-gestes.



# HABITAT

La Communauté de communes a fait le choix de s'engager auprès de ses partenaires pour accompagner les habitants dans l'amélioration de leur logement.



C'est ainsi qu'elle participe à plusieurs dispositifs :

- Le **PIG (Programme d'Intérêt Général)** départemental : la Communauté de communes Bazois Loire Morvan verse une subvention supplémentaire aux propriétaires engagés dans le dispositif du PIG, pour un montant correspondant à 4% du montant des dépenses de travaux éligibles, plafonné à 1 000 € par dossier, ceci dans la limite du budget alloué chaque année.
- Le **fonds Procivis** qui permet de préfinancer (sans frais et sans intérêt) les aides obtenues par les propriétaires les plus modestes pour la réalisation de leurs travaux
- Le **FNAME** (Fonds Nivernais d'Aide à la Maitrise d'Energie) : qui intervient en complément des aides déjà délivrées pour les personnes en situation de grande précarité énergétique

En 2022, 42 propriétaires ont pu bénéficier d'une aide supplémentaire de la CCBLM, dans le cadre de ces dispositifs, pour un montant de **25.237.65 €**.

## Portage de l'OPAH-RU de Luzy

La Communauté de communes pilote par ailleurs l'**OPAH-RU de Luzy (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain)**. A ce titre, elle participe, avec l'ANAH, le CD58 et la Caisse des Dépôts et Consignations, au financement des missions d'ingénierie confiées au bureau d'études SOLIHA, lequel accompagne les propriétaires dans le choix des travaux à réaliser et le montage des dossiers de financement. La CCBLM verse également une subvention aux propriétaires réalisant des travaux sur les volets de la rénovation énergétique et de la résorption de l'habitat très dégradé.

Sur l'année 2022, quatre propriétaires ont bénéficié du dispositif de l'OPAH-RU à Luzy pour un montant global de subventions accordées par l'ensemble des partenaires de **53.167,00 €** (part CCBLM : 2000 €).

## Partenariat et communication

La Communauté de communes a par ailleurs établi des partenariats spécifiques avec **plusieurs acteurs publics de l'habitat** pour la tenue de permanences-conseils à destination des habitants de son territoire.

L'Agence Locale pour l'Energie et le Climat de la Nièvre (ALEC 58), le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Nièvre (CAUE 58) et l'association SOLIHA mettent donc à disposition des agents pour accompagner des projets liés à l'habitat

- Soit directement à la Maison de l'Habitat, située à Luzy,

- Soit lors des « Maisons de l'Habitat Itinérantes » organisées deux fois par an sur d'autres communes du territoire. Une édition a d'ores et déjà eu lieu le 13 décembre 2022 à Moulins-Engilbert.



Maison de l'habitat à Moulins-Engilbert – 13 décembre 2022

**J'habite en BAZOIS LOIRE MORVAN Je veux améliorer mon habitation QUI PEUT M'AIDER ?**

**Des experts sont disponibles pour vous accompagner et vous aider à élaborer votre dossier de travaux, tant sur le volet technique que sur le volet financier !**

**Travaux d'énergie ?**  
Isolation, changement des menuiseries, du système de chauffage...

> Contactez l'**ALEC 58, Espace Conseil France Rénov'** au 03 86 38 22 21 - infoenergie@ale-nievre.org

**Travaux de maintien à domicile ?**  
Remplacement de la baignoire, aménagement d'une rampe d'accès...

> Contactez la **DDT 58, délégation locale de l'ANAH** au 03 86 71 70 80 - ddt-anah@nievre.gouv.fr

**Travaux de résorption de l'insalubrité ?**  
Rénovation lourde, mise en sécurité...

> Contactez la **DDT 58, délégation locale de l'ANAH** au 03 86 71 70 80 - ddt-anah@nievre.gouv.fr

**Conseils en architecture et en embellissement ?**  
Réfection de façades, extension ou surélévation...

> Contactez le **CAUE 58** au 03 86 71 66 90 - caue58@wanadoo.fr

**J'habite en BAZOIS LOIRE MORVAN Je veux améliorer mon habitation QUI PEUT M'AIDER ?**

**1 Venez nous en parler**  
Travaux d'énergie ? Contactez l'**ALEC 58, Espace Conseil France Rénov'** au 03 86 38 22 21 - infoenergie@ale-nievre.org  
Travaux de maintien à domicile ou de résorption de l'insalubrité ? Contactez le **DDT 58, délégation locale de l'ANAH** au 03 86 71 70 80 - ddt-anah@nievre.gouv.fr  
Conseils en architecture et en embellissement ? Contactez le **CAUE 58** au 03 86 71 66 90 - caue58@wanadoo.fr

**2 Visite de votre logement**  
Selon le cas, un technicien viendra visiter votre logement pour établir un diagnostic précis des besoins de travaux

**3 Elaboration du dossier de travaux**  
Identification des différents scénarios, accompagnement à la prise de décision, élaboration d'un plan de financement personnalisé et finalisation de votre dossier

**4 Dépôt & instruction**  
En cas d'éligibilité à des aides financières

**5 Chantier !**

**6 Visite de fin de travaux**  
Si nécessaire

**7 Versement des subventions**  
En cas d'éligibilité

**Ai-je droit à des aides ?**  
Vous le découvrez en réalisant vos diagnostics. Une expertise est gratuite et vous permettra d'identifier rapidement votre éligibilité aux différentes aides.

**Je ne parviens plus à payer mes factures d'énergie. A qui m'adresser ?**  
Pour connaître les solutions qui conviennent à votre situation, contactez le service client de la Maison France Services le plus proche de chez vous.

**Je ne peux pas avancer l'argent des travaux... Comment faire ?**  
Il existe des outils pour améliorer les financements de vos travaux : le prêt à taux zéro, le prêt à taux réduit, le prêt à l'épargne logement, le prêt à l'épargne logement à taux zéro, le prêt à l'épargne logement à taux réduit, le prêt à l'épargne logement à taux zéro et le prêt à l'épargne logement à taux réduit.

Enfin, un flyer a été conçu, édité et mis à disposition des communes et des centres sociaux. Celui-ci recense les principaux acteurs publics de l'habitat sur le territoire afin d'orienter au mieux les administrés souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leur logement.

**Chiffres Clés :**

- ❖ 42 propriétaires aidés dans le cadre du PIG pour un montant de 25 237.65 €
- ❖ 4 propriétaires aidés dans le cadre de l'OPAH-RU de Luzu
- ❖ 1 Maison de l'Habitat Itinérante

---

# PETITES VILLES DE DEMAIN

## Des Petites Villes de Demain au Territoire de Demain

Le 10 mai 2021, la Communauté de communes Bazois Loire Morvan et les communes de **Cercy-la-Tour, Châtillon-en-Bazois, Luzy et Moulins-Engilbert** ont signé une convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain.

Ce dispositif, initié par l'Etat, permet à des collectivités exerçant des fonctions de centralité de bénéficier de moyens en ingénierie pour penser leur projet de revitalisation. Les domaines concernés ? Tous ceux qui font vivre la ville : habitat, mobilité, commerce, culture, loisirs... avec pour fil conducteur, la préservation de notre environnement.

Pour ce faire, deux cheffes de projet sont dédiées à ce dispositif pour dresser ou poursuivre la stratégie de revitalisation de ces 4 communes, l'objectif étant que cette dynamique rayonne sur chacun des bassins de vie.

Des études, financées pour partie par la Banque des Territoires, ont permis de définir les actions prioritaires à mener sur chaque Petite Ville de Demain, mais également d'alimenter notre projet de territoire.

Le 22 septembre 2022, le Conseil communautaire a validé la mise en place d'une **Opération de Revitalisation Territoriale (ORT)**. Cette convention comprend un périmètre d'intervention prioritaire et des fiches-actions permettant de répondre à quatre enjeux considérés comme prioritaires :

- Axe 1 : intervenir sur le bâti pour une offre d'habitat renouvelée
- Axe 2 : conforter et développer l'offre de services
- Axe 3 : aménager durablement les centre-bourgs
- Axe 4 : mener une ORT écologique

Au total ce sont près de 70 fiches-actions qui ont été construites entre la CCBLM et les 4 communes.

L'ORT donne aux communes et à la Communauté de communes Bazois Loire Morvan des moyens supplémentaires pour concrétiser leurs projets, et ce jusqu'en 2026.



# DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## Accompagnement et soutien des entreprises

La CCBLM soutient les entreprises dans leurs **projets d'investissements sur l'immobilier d'entreprise**. En 2022, la Communauté de communes Bazois Loire Morvan a mis en place une aide à l'immobilier d'entreprise à destination des entreprises de son territoire. Cette action a pour but de favoriser la pérennité des commerces et artisans en leur permettant d'améliorer leurs locaux professionnels, que ce soit au niveau esthétique (vitrine/façade), de sa sécurité (alarme, ...), de son accessibilité (accès PMR), etc.

### Chiffres clés :

- ❖ **De 40 % à 50 % du montant HT des investissements pris en charge par la CCBLM, plafonnés à 5000 €**
- ❖ **8 entreprises aidées, dans 6 communes**
- ❖ **32 084,96 € d'aides à l'immobilier d'entreprise allouées en 2022**



*La rénovation de la façade du commerce Cave du Morvan à Luzy a bénéficié de l'aide à l'immobilier d'entreprise 2022 de la CCBLM*

## Subvention FRET

Des travaux ont été réalisés sur la ligne de fret ferroviaire Cercy-la-Tour / Corbigny. La CCBLM, avec l'Etat, des entreprises et d'autres collectivités, a participé à hauteur de 3 000 € pour un budget total de 6 millions d'euros.



## Accueil de porteurs de projet

- Une trentaine de porteurs de projet économique ont été accompagnés par la CCBLM en 2022. Une partie ont suivi un accompagnement par la BGE (association à but non lucratif, d'aide à la création d'entreprise), au titre de la convention qui la lie à la CCBLM jusqu'en 2024.
- 75 porteurs de projet du territoire ont été suivis par la BGE en 2022, dont une dizaine lors d'une formation « Demain Je Crée » qui a eu lieu au centre de télétravail de Moulins-Engilbert.

## Communication aux entreprises

- Chaque année, le service économie consulte les communes pour la mise à jour de la base de données des entreprises du territoire. Ce travail de mise à jour est important pour maintenir le contact entre les entreprises et la collectivité, qui a la compétence développement économique.
- Afin de renforcer ce lien et améliorer la capacité à communiquer auprès des entreprises du territoire BLM (environ 800), un courrier leur a été envoyé fin 2022 pour recueillir les contacts et coordonnées, dans le respect du cadre réglementaire RGPD (Règlement Général de Protection des Données).
- La centaine d'entreprises, qui a répondu, reçoit régulièrement une **communication par mail** du service économie, incluant des informations utiles et des actualités.

## Développement des Zones d'Activités Economiques (ZAE)

La CCBLM souhaite développer l'offre foncière à destination des entreprises. Pour cela, plusieurs projets de **Zones d'Activités Economiques (ZAE)** sont en cours (création ou extension) :

- Création d'une ZAE à **Cercy La Tour**, route de Decize, intitulée ZAE des Fourneaux. Ce projet, essentiel pour le développement des entreprises déjà présentes, est suivi par la Société d'Economie Mixte (SEM) Nièvre Aménagement. Il a fait face à des difficultés importantes qui ont retardé le début des travaux (fouilles archéologiques notamment, ...) mais les travaux vont démarrer en 2023.
- Extension de la ZAE des Pontots à **Moulins-Engilbert**, en vue d'accueillir l'école de production.
- Création de la ZAE de **Vandenesse** à l'entrée de la commune. Les élus communautaires ont décidé d'acheter les parcelles concernées.
- Extension de la ZAE d'**Alluy**

## Bâtiments à vocation économique

La CCBLM possède des bâtiments à vocation économique, à destination des entreprises.

- **Atelier de transformation à Luzy** loué à l'entreprise Nature et Régions, qui transforme et commercialise de la viande locale.



---

- Des entreprises peuvent louer un bureau ou la salle de réunion, à la journée, à la semaine ou au mois, au **Centre de télétravail de Moulins-Engilbert**, tout équipés et reliés à la fibre optique.

En 2022 :

- 2 bureaux sont loués par le foyer de vie de Moulins-Engilbert
- 1 bureau est occupé par la mission numérique (conseillers numériques France Services)
- 1 bureau est loué « à l'année » par une entreprise
- 3 bureaux sont loués en fonction des demandes

En 2022, les bureaux ont été loués 46 fois pour une recette totale de **9 111.60 €**.



*Centre de télétravail de Moulins-Engilbert*

### Partenariats économiques

La CCBLM participe au financement des acteurs de l'économie et de l'emploi suivants :

- La **BGE Nièvre-Yonne** pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets, dans le cadre d'une convention courant jusqu'en 2024. La BGE est experte en appui à la création d'entreprise (voir paragraphe plus haut pour le bilan des actions 2022)

- La **Fabrique Emploi et Territoires** pour l'accompagnement des entreprises pour développer l'emploi local et la promotion des emplois et des métiers.
  - Organisation d'évènements :
    - Clap'N'Job à Luzy le 30 mai 2022
    - Printemps du Numérique en mai 2022
  - Accompagnement à l'intégration des clauses sociales dans les marchés
- L'**Agence Economique Régionale (AER) BFC** pour l'appui en ingénierie apporté à la collectivité dans le développement économique, sur les projets à fort enjeu. La CCBLM est actionnaire de l'AER (5 000 € payé en 2022).

En plus de ces partenaires, la CCBLM travaille étroitement avec les structures suivantes : chambres consulaires, ADIE, Initiative Nièvre etc...



*Affiche de l'évènement Clap'N'Job à Luzy le 30 mai 2022, organisé par la Fabrique Emploi et Territoires*

### Les projets d'aménagement pour le développement économique

Un projet d'**Ecole de production** sur le territoire Bazois Loire Morvan :

L'association "Ecole de Production du Morvan" (EDPM-58) porte le projet d'école de production autour de la première transformation du bois sur le territoire Bazois Loire Morvan. L'association a sollicité la CCBLM pour le portage immobilier du projet. Les élus communautaires ont soutenu dès le mois de juillet 2021 ce projet d'envergure pour le développement du territoire. L'association EDPM-58 sera en charge du fonctionnement de la structure.



Une école de production est un lieu permettant à des élèves de plus de 15 ans à la fois de bénéficier de l'enseignement et de pratiquer/produire dans un même lieu. Actuellement, il en existe 35 en France. L'EDPM-58 formera les élèves sur la première transformation du bois en CAP, en première et en terminale pro. L'école devrait accueillir à terme une soixantaine d'élèves. Un internat sera créé.

En 2022, la CCBLM a acheté un terrain communal en vue d'accueillir l'école de production sur la ZAE des Pontots à Moulins-Engilbert. Les études ont débuté en 2022.

### Adhésion à Etablissement Public Foncier

Depuis 2019, la CCBLM est adhérente à l'**EPF Doubs Bourgogne Franche-Comté**.

L'EPF intervient pour le compte de ses adhérents en matière de portage foncier : il a ainsi vocation à acquérir directement, sur demande d'une collectivité, des biens nus ou bâtis, les gérer puis les rétrocéder à la collectivité au moment opportun, lorsqu'elle est prête à réaliser son projet.

Outil au service des collectivités et de leurs politiques publiques, l'EPF accompagne ses membres dans la définition et la mise en œuvre des actions foncières nécessaires à l'aménagement de leur territoire.

La CCBLM étant adhérente à l'EPF, les communes peuvent bénéficier de cet outil. Les communes de Cercy-La-Tour et de Chatillon-en-Bazois ont fait appel à l'EPF en 2022.

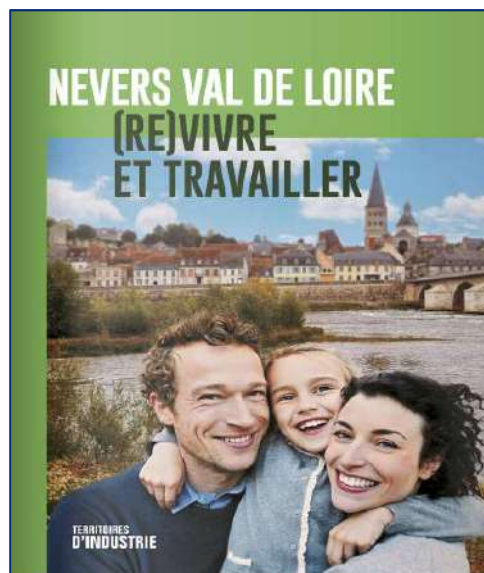
### Territoire d'Industrie Nevers Val de Loire

La CCBLM (périmètre de Cercy-La-Tour) est engagée depuis 2019 dans le dispositif Territoire d'Industrie Nevers Val de Loire. Il regroupe 5 EPCI ainsi que la **commune de Cercy-La-Tour** représentant 149 323 habitants soit 71% de la population totale du Département (209 161 habitants). Les entreprises industrielles sont également parties prenantes du dispositif (Faurecia et Transports Cassier à Cercy-La-Tour).

Le contrat 2020-2022 a permis d'acter la stratégie et les projets autour des quatre axes thématiques nationaux (attirer, recruter, innover, simplifier), et repose localement sur 3 axes stratégiques :

- Objectif 1 : Disposer d'une offre d'accueil économique adaptée aux besoins et aux ambitions des industriels et aux enjeux de la transition écologique – ATTIRER
- Objectif 2 : Promouvoir l'industrie et favoriser les recrutements dans les entreprises- RECRUTER
- Objectif 3 : Structurer un développement industriel issu des ressources du territoire et des produits de l'industrie- INNOVER

La CCBLM participe à hauteur de 2,06 % au financement des actions (films et documents promotionnels, rémunération du chargé de mission, politique de recrutement,...).



COMMUNICATION DU DISPOSITIF TERRITOIRE D'INDUSTRIE  
NEVERS VAL DE LOIRE

# AGRICULTURE ET PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

## Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Intégrée au PAT mis en place par le Pays Nivernais Morvan, la feuille de route de la CC BLM comprend plusieurs axes d'actions :

### **Axe 1 - Le Labo des Cantines : des circuits-courts pour la restauration collective**

*Janvier à Septembre 2022*

Sept communes de la CCBLM sont parties prenantes de la démarche du labo des cantines : Châillon-en-Bazois, Cercy-la-Tour, Fours, Saint-Honoré-les-Bains, Luzy, Millay, Moulins-Engilbert ; et ont bénéficié d'un accompagnement sur-mesure pour les aider à **s'approvisionner en circuit-courts**.

La formation comprend 6 ateliers thématiques : maîtrise des coûts, atelier recettes, conception de plan alimentaire, aide à la logistique pour l'approvisionnement, éducation au goût pour les enfants, application des normes sanitaires... tous les sujets sont abordés pour permettre aux producteurs et aux agents d'entamer leurs transitions.



*Réunion dans le cadre du labo des cantines*

Axe 2 : Diversification de l'agriculture

Cartographie foncier maraîchage - *Septembre 2022*

La CC BLM s'est engagée dans le suivi de l'étude proposée par le Conseil départemental et le Pays Nivernais Morvan qui entend restituer une cartographie des parcelles communales et intercommunales susceptibles d'accueillir une activité maraîchère.

Axe 3 : Transformation et commercialisation

*Mars 2022*

---

Le Conseil communautaire a approuvé la candidature à l'appel à projet de la Mesure 13B du Plan de relance, par lequel l'intercommunalité a soumis un projet d'étude d'opportunité sur le développement d'une filière issue des produits de la chasse.

Une réflexion a alors débuté avec la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre et certains acteurs de transformation et de commercialisation du territoire.

Axe 4 : Evolutions des pratiques agricoles

#### Accompagnement projet Pépins et Graines – Octobre 2022

Dans l'optique de former des jeunes maraichers aux pratiques vertueuses pour l'environnement, la CC BLM a choisi d'accompagner l'installation d'un centre de formation en maraîchage biologique et agroécologique. Ce projet nommé Les Jardins du Futur est en cours de conception et devrait voir le jour à Châtillon-en-Bazois, dans l'ancien Village d'Enfants Pierre et Paul Saury. Il est porté par l'association Pépins & Graines.

Axe 5 : Accès à tous à une alimentation saine

#### Les Jardins Partagés – Novembre 2022

Le Pays Nivernais Morvan et la CC BLM (notamment via l'Opération de revitalisation des territoires des Petites Villes de Demain), ont souhaité insuffler une dynamique de création de jardins partagés.

Le mercredi 12 novembre 2022, dans la commune de Saint-Benin d'Azy, nous avons donc convié des associations nivernaises ayant porté des projets de jardins partagés avec d'autres désireuses de le faire pour partager tous ensemble les points crispants, les bonnes pratiques et les nouvelles idées. Le but : commencer à « faire réseau ».

#### Prise de parts sociales dans l'abattoir de Corbigny

Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC les Viandes du Nivernais) a été créée pour la reprise de l'activité de l'abattoir et de la salle de découpe de Corbigny.

L'abattoir de Corbigny, associé à la salle de découpe, installé au cœur du bassin allaitant, est un formidable outil de valorisation de la viande pour les agriculteurs locaux. Sa transformation localement est recherchée et appréciée par les consommateurs.

La forme juridique de la SCIC autorise les collectivités publiques à prendre des parts en capital social, dans la limite de 50%, afin de compléter les fonds propres et ainsi soutenir le démarrage de cette nouvelle coopérative locale.

Le Conseil communautaire a approuvé la prise en capital social pour un montant de 1 000 € soit **2 parts sociales** auprès de la SCIC les Viandes du Nivernais.

#### Subventions agricoles

Chaque année, la CCBLM soutient financièrement les associations à vocation agricole pour l'organisation d'événements. En 2022, les associations suivantes ont été aidées, pour un budget total de **4 500 €** :

- Comité des Foires de la Nucle-Maulaix : 500 € pour l'organisation de la foire aux reproducteurs du 12 novembre 2022, à la Nucle-Maulaix
- Comité des Foires Cercycois : 1 000 € pour l'organisation de la Fête de l'Élevage du 5 novembre 2022, à Cercy la Tour

- Jeunes Agriculteurs de la Nièvre : 500 € pour l'organisation du concours de jugement de bétail du 10 décembre 2022, à Achun
- Association Plein Sol : 500 € pour l'organisation du Petit Festival du Vivant du 24 et 25 septembre 2022, à Chiddes
- Comité du Comice de Moulins-Engilbert : 1 750 € pour l'organisation du Comice Agricole du 5 au 7 août 2022, à Moulins-Engilbert
- Jeunes Agriculteurs de Moulins-Engilbert : 250 € pour l'organisation du Comice Agricole du 5 au 7 août 2022, à Moulins-Engilbert

### Aides exceptionnelles (SICAFOME)

En 2020, la SICAFOME (Moulins-Engilbert) a sollicité le soutien financier de la CCBLM pour son projet de modernisation des infrastructures (mise aux normes, protection et sécurité des animaux, vidéosurveillance, rénovation du couloir de contention des animaux). La CCBLM a versé en 2022 une subvention de **6 380 €**.



*Locaux de la SICAFOME*

### Chiffres clés :

- ❖ 4 500 € de subventions pour les associations agricoles
- ❖ 6 associations aidées
- ❖ 2 parts sociales dans la SCIC Les Viandes du Nivernais

# ATTRACTIVITÉ

## Une politique d'accueil volontariste

La CCBLM développe depuis la fin 2019, une politique en faveur de l'accueil de nouvelles populations. Retour ici sur quelques-unes des actions engagées.

Ce programme est financé dans le cadre de l'appel à projet « Accueil de Nouvelles Populations » du Programme Massif Central (Financement européen, régionaux et départementaux).



## Essayer La Nièvre

« Essayer La Nièvre » est un dispositif porté par Nièvre Attractive qui permet d'accueillir pendant une semaine des familles qui souhaitent découvrir la région pour, à terme s'y installer.

La CCBLM participe à l'opération depuis 2020. En 2022, elle a **accueilli 3 familles**. Elle finance l'hébergement des familles (environ 500 € par famille) et met dans les meilleures conditions possibles, avec les communes participantes, les personnes qui souhaitent s'installer.



*Evènement à Baye en juillet 2022*

## La plateforme logement

La plateforme logement Bazois Loire Morvan est un site internet géré par la CCBLM et alimenté par les Maisons France Service pour les annonces de logements. L'objectif du site est de diffuser des **offres locatives** proposées à l'année (non touristiques), mais aussi d'informer les propriétaires des aides possibles pour rénover leurs biens immobiliers.



---

Les communes sont invitées à transmettre aux Maisons France Service leurs offres de logement disponible.

Pour consulter ou alimenter cette plateforme intercommunale, c'est ici : <https://www.logement-bazois-loire-morvan.fr/>.

### La pochette accueil évolutive et ses fiches thématiques

Pour bien accueillir sur le territoire, il faut pouvoir répondre aux nombreuses questions des nouveaux arrivants. Des outils, mis sous la forme d'une « pochette accueil », sont actuellement en cours de construction. Elle est composée de plusieurs documents : magazine de destination et guide des producteurs de l'Office de Tourisme des Rives du Morvan, fiches thématiques avec les renseignements essentiels pour orienter les personnes et les accompagner pas à pas dans leurs démarches (habitat, partenaires/acteurs favorisant l'insertion professionnelle par exemple, reprise de commerce, montage de projet économique, ...). Cet outil, complémentaire au site internet intercommunal, se veut évolutif et non-exhaustif. Les fiches peuvent aussi être distribuées individuellement en fonction des demandes. Par ailleurs, la présentation sous forme de pochette permet à toute commune qui le souhaite d'ajouter sa propre documentation.

### 2022 : Le lancement du réseau d'ambassadeurs de l'accueil

De nombreux acteurs sont des portes d'entrée pour les nouveaux arrivants (mairies, hébergeurs touristiques, élus, ...). C'est pourquoi, la CCBLM développe une action autour du déploiement d'un réseau d'acteurs. Ces « brigades d'accueil » locales, impliquées et sensibilisées aux enjeux touchant à l'attractivité territoriale, sont chargées notamment de favoriser l'intégration des nouveaux habitants installés. Les **quatre premières rencontres** effectuées chez différents partenaires sur chaque bassin de vie se sont déroulées entre les mois d'avril et juillet 2022. D'autres rencontres sont organisées à destination des nouveaux arrivants (pot d'accueil, manifestations, forum des associations, etc.).



*Réunion des ambassadeurs de l'accueil à Chatillon-en-Bazois en avril 2022*

### Chiffres clés :

- ❖ **3 familles accueillies dans le cadre d'Essayer La Nièvre 2022**
- ❖ **4 réunions du réseau d'ambassadeurs de l'accueil**

---

# NUMERIQUE

## Le Numérique au service d'une meilleure attractivité du territoire

### Le déploiement du Très Haut Débit

Afin d'améliorer l'accès à internet sur notre territoire, la Communauté de communes Bazois Loire Morvan a adhéré au syndicat mixte Nièvre Numérique qui porte le projet de Très Haut Débit sur l'ensemble du département. Ce projet d'envergure, pour lequel votre intercommunalité participe à hauteur de plus de 1 420 000 €, prévoit l'installation de près de 5 000 prises sur une partie du territoire. Pour les autres zones, le déploiement est effectué par Xp Fibre (dépendant du groupe SFR).

La CCBLM organise des rencontres informatives : des **réunions publiques** se sont déroulées à Fours en février et à Moulins-Engilbert au mois de juin 2022 ; ou bien encore avec certains de nos partenaires locaux (agents immobiliers, agents des Maisons France Services...).



*Réunion publique à Fours le 17 février 2022*

### Wifi Nièvre et notre réseau d'espaces connectés

Le dispositif « Places de villages connectées » donne la possibilité à chacun (touristes, personnes de passage, habitants, etc.) d'avoir un accès gratuit et de qualité au wifi public. Une seule identification à proximité de l'une des bornes permet de se connecter à tous les points d'accès wifi déployés sur la Nièvre.

En 2022, **quatre communes ont été équipées** : Moulins-Engilbert (avec la Place du Champ de Foire), Saint-Honoré-les-Bains (avec la Place Firmin Bazot), Châtillon-en-Bazois (avec la Place Pierre Saury) et La Nocle-Maulaix (camping du Marnant). Luzy et Cercy-la-Tour sont également engagées dans l'opération « Wifi4Eu », projet européen qui complète la démarche.

---

## Les conseillers numériques et la lutte active contre l'illectronisme

Depuis 2021, le Département de la Nièvre, en partenariat avec la Communauté de communes Bazois Loire Morvan et par le biais de la Mission Numérique du Pays Nivernais Morvan, propose les services de conseillers numériques. Ceux-ci reçoivent et vous accompagnent (seuls ou lors d'ateliers), afin de vous permettre de maîtriser progressivement les bases du numérique.

Il existe **4 conseillers numériques** répartis sur notre territoire. Le dispositif, dans son fonctionnement actuel, se termine en 2023.

La CCBLM met à disposition des locaux et finance les frais de déplacement pour les CNFS.



### Chiffres clés :

❖ **2 308 prises de fibre optique construites par Nièvre Numérique (sur les 12 communes couvertes par Nièvre Numérique, les autres étant couvertes par XP fibre-SFR)**

❖ **4 communes équipées de wifi Nièvre et 2 communes équipées de wifi4EU**

# TOURISME

## Rives du Morvan, la nouvelle identité touristique du territoire

Nièvre Attractive a accompagné la Communauté de communes dans la réalisation de son Plan de croissance Tourisme qui a mis en lumière le besoin du territoire de se doter d'un positionnement stratégique et différenciant.

Ainsi, le 22 mars 2022, l'Office de tourisme du territoire Bazois Loire Morvan a lancé officiellement sa nouvelle identité touristique en présence des prestataires de tourisme, institutionnels et élus.

Si le périmètre ne change pas (celui de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan), l'Office de tourisme a fait évoluer son positionnement marketing et son identité pour valoriser l'une des ressources qui fait la singularité de son territoire, l'eau.

L'Office de tourisme se nomme Rives du Morvan et a choisi pour signature **La Bourgogne des eaux douces**. Les eaux du Morvan, de la Loire, du Canal du Nivernais et de la Station thermale de Saint-Honoré-les-Bains représentent en effet une diversité sans égale !

Le symbole graphique des 2 V, dans des tonalités différentes, évoque ainsi l'eau qui serpente, qui tire vers le haut, la vitalité ; le V de Morvan évoque les contours d'un mont. Ces symboles dynamiques évoquent aussi le mouvement, le cheminement d'un sentier de randonnée.

L'itinérance douce est effet l'un des autres axes de développement du territoire.



Cette nouvelle identité s'est retrouvée dans les éditions 2022 de l'Office de tourisme, avec la réalisation du 1er numéro du magazine Rives du Morvan, ainsi que sur le site internet [www.rivesdumorvan.fr](http://www.rivesdumorvan.fr) et la page Facebook Office de tourisme Rives du Morvan.

Différents supports de communication ont été créés ou mis à jour : une carte touristique du territoire, un guide des producteurs et artisans locaux et le guide Hébergements.



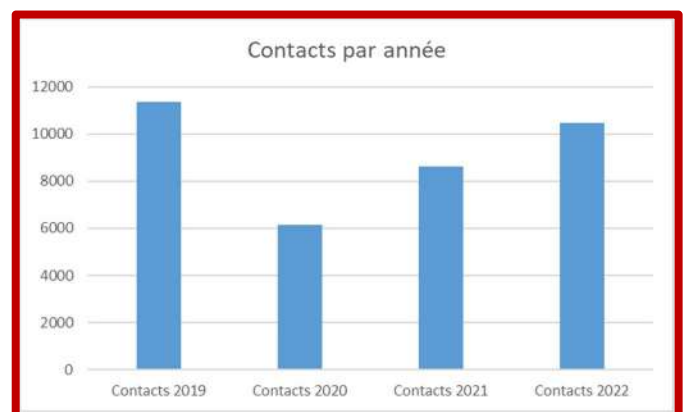


### Fréquentation 2022 à l'Office de tourisme Rives du Morvan :

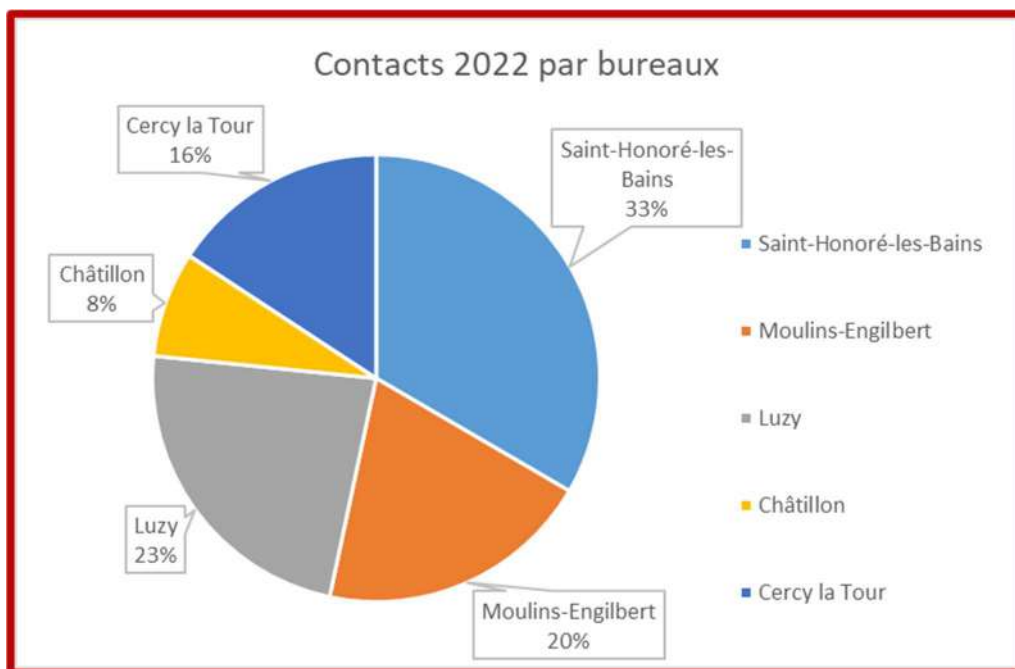
2019 est l'année de référence de l'avant Covid. Après avoir subi une forte baisse de l'activité touristique en 2020, le nombre de contacts (demandes d'information au comptoir, par e-mail et par téléphone) enregistré dans les 5 bureaux touristiques est en constante augmentation.

Il y a eu 10483 contacts en 2022 contre 11357 en 2019.

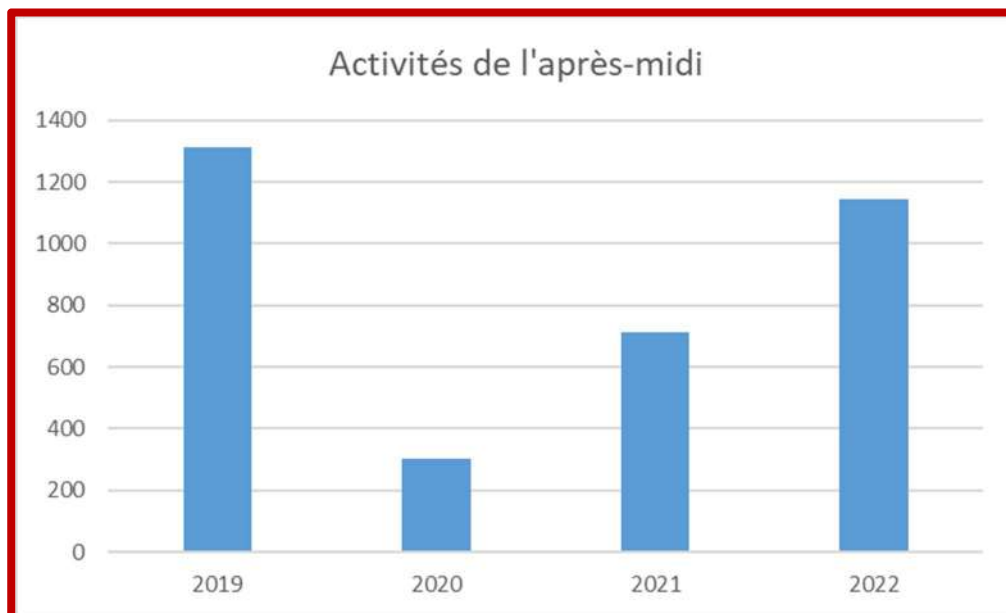
On note une augmentation de **21% du nombre de contacts entre 2021 et 2022.**



Répartition des contacts :



Le **nombre de participants aux sorties** organisées les après-midi durant la saison thermale **est en augmentation de 60% entre 2021 et 2022**, sans rattraper tout à fait le niveau de 2019 (1314 participants). En 2022, 259 personnes ont participé aux « Sorties d'Olivier », visites menées par le guide conférencier Olivier Mazet.



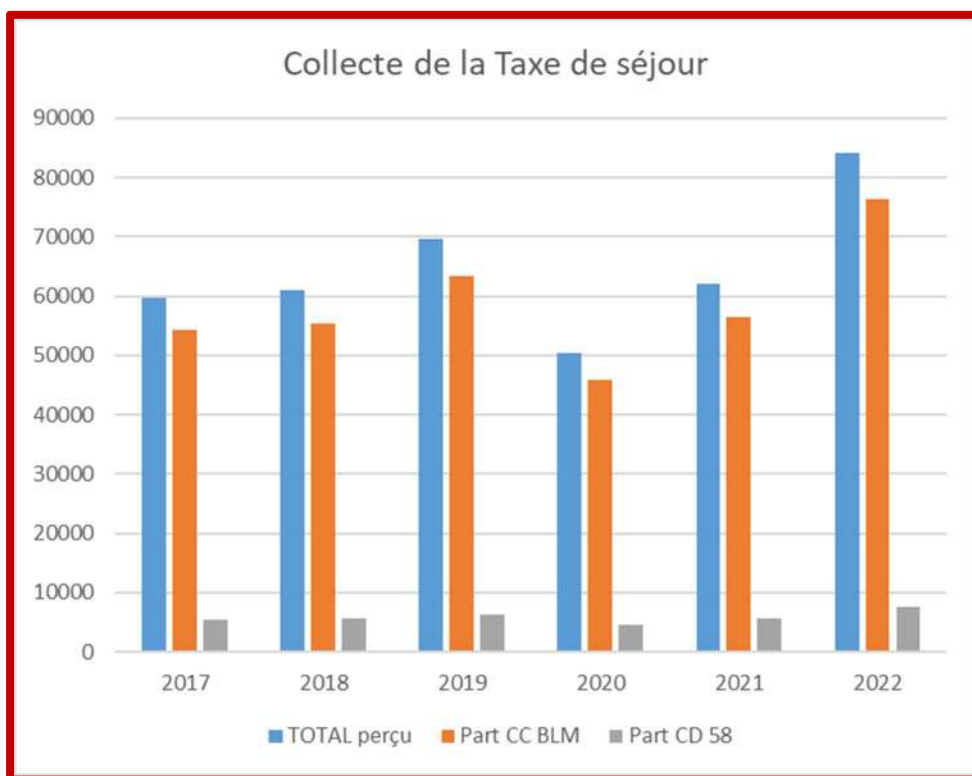
## Taxe de séjour 2022 :

L'activité de l'Office de tourisme doit être mise en perspective avec le nombre de nuitées marchandes enregistrées sur le territoire. La plateforme de collecte de la taxe de séjour permet d'avoir un suivi de l'évolution des nuitées.

Le **nombre de nuitées** est passé de 112 470 en 2021 à **127 283 nuitées en 2022** (déclarations en direct et par les opérateurs numériques), **soit une augmentation de 13%**.

En 2022 le montant collecté de taxe de séjour a augmenté, dépassant le niveau de 2019. Le montant total perçu en 2022 est de **84 089,71€**. 10% sont reversés au Conseil départemental de la Nièvre au titre de la taxe additionnelle.

Cette taxe est affectée sur le budget annexe de l'Office de tourisme.



## Le Port de Châtillon-en-Bazois :

Depuis quelques années, la Communauté de communes travaille à l'aménagement d'une escale portuaire à Châtillon-en-Bazois. Un **pôle de services** a été créé à la maison éclusière du port comprenant des sanitaires, douches, un équipement pour laver et sécher le linge, un local adapté aux besoins du loueur de bateaux, une guinguette.

La création d'un tel pôle de services sur le linéaire du Canal du Nivernais constitue un atout majeur pour les usagers qui sont en attente de ce type d'équipement.

D'un coût de 488 000 € HT, ce projet est co-financé par l'Etat (DETR), et la Région Bourgogne Franche Comté via le « contrat Canal du Nivernais ».





# CULTURE

## Une Micro-folie installée en 2022

La Micro-Folie est un équipement proposé en partenariat avec La Villette. Elle permet de diffuser les **œuvres des plus grands musées nationaux** via un écran de très haute qualité. Ces œuvres sont accompagnées d'explications contextuelles, accessibles par une tablette numérique. En 2021, la CCBLM a pu bénéficier d'une période d'expérimentation. La Micro-Folie a été accueillie à Cercy-la-Tour, Moulins-Engilbert et Chiddes.



Au vu du succès de l'opération et des possibilités de développement avec les écoles, les centres sociaux, les associations, il a été décidé d'investir dans le matériel du musée numérique d'une façon pérenne.

La Micro-Folie, c'est :

- Un vidéoprojecteur HD
- 20 tablettes
- Des collections des plus grands musées français
- Une ludothèque avec des jeux de découvertes culturelles
- Un fablab

La micro-folie a été installée à Cercy-la-Tour dans un premier temps du 17 septembre 2022 au 28 janvier 2023.

La Micro-Folie peut être en accès libre. Néanmoins, il est nécessaire de faire de la médiation autour de ces outils. Ainsi, de nombreuses animations ont eu lieu à Cercy-La-Tour dans le cadre du programme Micro-Folie avec notamment l'exposition « Primitivement Vôtre » à la Maison Martin (voir affiche) ou encore le concert de l'ensemble Artifice. Des intervenants ont permis de faire découvrir la Micro-Folie autrement (Musique Assistée par Ordinateur par exemple).



## Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) et les spectacles scolaires

La CCBLM, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Education Nationale ont signé un nouveau CLEA pour la période 2021-2023.

Le CLEA permet la mise en place d'**ateliers dans les écoles et les collèges** du territoire. Des artistes interviennent sur des projets de longues amplitudes, souvent plusieurs semaines, afin de faire découvrir aux enfants une pratique artistique, qui va du spectacle vivant au patrimoine.

Ces ateliers sont généralement conclus par une restitution ouverte aux parents.



En 2021-2022, ce sont les classes élémentaires qui ont pu découvrir différentes thématiques artistiques :

Compagnie / Artistes	Programme	Ecole
Sarah Belin	Atelier BD	Chatillon en Bazois
Cie Entre deux mondes	Marionnettes	Fours
Histoires de Contes	Narration conte	Moulins-Engilbert
Terre des arts de la Bazine	Théâtre	Chatillon-en-Bazois
Bibracte	Patrimoine	Charrin
Théâtre du Temps pluriel	Théâtre	Cercy-la-Tour
Cie Manie	Cirque	Luzy
Keusty Damien Tissier	Graff	Millay, Chiddes
L'Art et la manière	Art plastique	Biches, Rémilly

Les ateliers se sont déroulés de janvier à juin.

**9 établissements scolaires** (dont 2 RPI) se sont inscrits dans le CLEA 2021-2022. L'école de Saint Honoré les Bains bénéficiait d'un autre programme.



Ecole primaire  
de CHARRIN, CLEA :  
Dessine-moi ton  
Village par Bibracte

En complément de ce programme, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a proposé des spectacles à destination des scolaires :

---

La Boîte à Bretelles par le Cie Les petits détournements : Un concert en bémolmineur, de la cascade burlesque à la manipulation d'objets, dans un univers musical aux multiples racines.

**435 enfants** ont assisté au spectacle « La boîte à bretelles ».

- Secteur de Luzy, le 14 Novembre
- Secteur de Cercy-la-Tour, le 15 Novembre
- Secteur de Chatillon-en-Bazois/Moulins-Engilbert, le 17 Novembre

### La Programmation culturelle :

« Côté jardins », une saison culturelle variée en partenariat avec « La Maison »

Depuis plusieurs années, la CCBLM et « La Maison de la culture de Nevers Agglomération » ont construit un partenariat étroit avec la programmation de **8 spectacles par saison**, délocalisés sur le territoire. Danse, théâtre, musique, pour tous les goûts et toutes les envies.

La saison de la Maison concerne la période Automne-Printemps-Eté.

- jeudi 20 janvier Théâtre Gestuel « Deux rien » de la Compagnie Comme Si : à la salle des fêtes de Luzy
- dimanche 6 février Théâtre « Allosaurus » de la Compagnie F.O.U.I.C : à la salle des fêtes de Biches
- lundi 21 mars Théâtre d'objet/Musique « Matiloun » de Clémence Prévault
- dimanche 3 avril Danse « Tout ce fracas » de la Compagnie Lamento : au Gymnase de Saint Honoré-les-Bains
- mardi 10 mai Théâtre « Kaos » de la compagnie Vivre dans le feu: au Cinéma de Saint-Honoré-les-Bains
- mardi 24 mai Théâtre « Pourquoi les poules préfèrent être élevées en batterie ? » de la Compagnie La Martingale : à la salle culturelle de St Seine

Le début de saison 2022-2023 :

- Jeudi 6 octobre 2022 « De A à Z » de Vincent ROCA : à la Nucle-Maulaix
- Jeudi 10 novembre 2022 « Un cœur simple » Cie Les Larrons : à Luzy
- Samedi 10 décembre 2022 « Goulaga » Théâtre du Temps Pluriel : à St-Honoré-les-Bains

**❖ Soit 386 spectateurs pour les représentations Côté Jardins/La Maison en 2022.**

Enfin, la convention entre « La Maison » et la CCBLM intègre également des transports en bus jusqu'à Nevers pour certains spectacles :

En 2022 :

- 12/07/22 : Le Lac des Cygnes
- 03/05/22 : La Combattante
- 07/10/22 : Le Chevalier et la Dame
- 16/12/22 : Amel Bent

## La tournée Bazois Loire Morvan

En 2022, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a organisé **sa saison culturelle**. Deux compagnies locales ont été choisies avec des spectacles « Humour/Décalé ».

Feu, la mère de Madame, d'après une pièce de Georges Feydeau, par la Cie Magica Persona.

- Ternant : 16 octobre
- Montigny-sur-Canne : 20 novembre

❖ **Soit 56 spectateurs pour les 2 représentations en 2022. Dernière représentation de la tournée en janvier 2023.**

## Paysan Hors de Contrôle, une création de la Cie Théâtre de l'Accalmie.

- Sermages : 23 octobre
- Charrin : 13 novembre
- Mont-et-Marré : 4 décembre

❖ **Soit 208 spectateurs pour les 3 représentations en 2022. Dernière représentation de la tournée en janvier 2023.**

## Subventions aux associations



La CCBLM est dotée d'un tissu associatif culturel vivant, menant des actions tout au long de l'année, et qui propose d'importants festivals.

Des compagnies de théâtre et de création artistique complètent l'offre culturelle.

Chaque année, la CCBLM attribue une subvention aux **associations et aux compagnies créatrices d'événements** en promouvant le spectacle vivant sous toutes ses formes.

TABLEAU des demandes de subvention culturelle 2022		Subvention accordée
NOM ASSOCIATION	PROJET CULTUREL	
FLOTTESCALE	Train de Bois - Canal spectacles proposé du Nivernais	500 €
AVENIR ANIMATION MANAGEMENT	Nuit de Printemps	1 000 €
LA RONDE DES ARTS EN MORVAN	Rondes des arts	3 000 €
LES COPAINS D'ABORD	Festival Moulins en Scène	3 000 €
COMITE DES FETES DE FOURS	Festi'Celtique Fours	1 000 €
SALON DE LA CHASSE	Les Sonneurs - salon de la chasse	2 000 €
THEATRE DE L'ACCALMIE - événement	Les Petites Flâneries à Saint-Seine	1 500 €
THEATRE DE L'ACCALMIE - création	Paysan Hors contrôle- Théâtre	500 €
BAZ'ARTS	Animation culturelle sur le territoire du Bazois	1 100 €
CERCLE CULTUREL DIOGENE	Activité culturelle de la Saison Thermale 2021	1 500 €
CHIFFON ROUGE	Concerts et création "Et si tout changeait ?"	1 000 €
COMITE DE DEVELOPPEMENT DU CANTON DE LUZY	Saison Culturelle 2021	2 000 €
COMPAGNIE DU COLEOPTERE	MYDL - Dôme Theater	2 000 €
CORDE EN FOLIE	Fête du Violon	4 000 €
CREAT	Expositions Artistiques	400 €
AUTOUR DU BON PAIN	Programmation Culturelle	1 000 €
LA CASBAH	Ateliers cuisine/culture. Repas concert.	1 500 €
LE VENT SUR L'ARBRE	Festival classique. Le vent sur l'arbre	3 000 €
L'OUVERTURE	Café associatif "Le Morwan"	1300 €
JAZZ COOL A LAROCHE	Festival Fleurs de Jazz / Jazz en villages	2 000 €
SCENI QUA NON	Ciné-débats Projet « Marche et Courts ».	2 000 €
POUR L'ACCORDEON	Fête de l'accordéon – week-end	2 700 €
LES PETITES SCENES DU BAZOIS	Festival multi-disciplines artistiques	2 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>40 000 €</b>

### Chiffres clés :

- ❖ 27 associations aidées pour 40 000 € de subvention
- ❖ 9 écoles du territoire ont bénéficié d'un CLEA
- ❖ 435 enfants ont pu voir le spectacles « La Boîte à Bretelles »
- ❖ 9 spectacles proposés par La Maison en 2022
- ❖ 5 dates pour la Tournée Bazois Loire Morvan

# ACTION SOCIALE ET MOBILITÉ

## Les centres sociaux, des partenaires du développement du territoire

La CCBLM a la compétence enfance-jeunesse. Dans ce cadre, elle **finance et coordonne l'action des quatre centres sociaux**. Ces derniers proposent des actions diverses notamment autour de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse. La CCBLM et les centres sociaux travaillent ainsi une stratégie commune pour les accueils de loisirs, ou les crèches du territoire. Les centres sociaux proposent aussi les services aux seniors, le portage de repas ou le service de soins à domicile. Chaque centre social a ses spécificités.

On peut trouver également au sein des centres sociaux les maisons « France Services » qui offrent des services de proximité pour tout accompagnement lié aux démarches administratives (CAF, impôt, pôle emploi, logement social, etc).

Pour toutes informations sur les offres d'activités des centres sociaux :

Centre social de Luzy au 03 86 30 04 21  
ou [www.centresocialluzy.com/activites](http://www.centresocialluzy.com/activites)

Centre social du Bazois au 03 86 84 19 00 ou  
<http://csbazois.org/index.php/category/activites>

Centre social de Moulins-Engilbert au 03 86 84 20 94 ou  
<https://centresocialmoulinsengilbertblog.wordpress.com>

Centre social Entre Loire et Morvan au 03 86 50 23 24  
ou <https://centresocialfours.fr>



## Financement des centres sociaux :

La CCBLM participe au financement des centres sociaux du territoire pour les secteurs « **Enfance-Jeunesse** ».

Elle vient notamment en complément des financements de la CAF. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ancien Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF a été remplacé par le « Bonus Territoire - Convention Territoriale Globale (BT-CTG) ». Dans ce cadre, les financements de la CAF sont directement versés aux centres sociaux. Le « Bonus Territoire » a également permis d'harmoniser ces financements en fonction notamment de la fréquentation des enfants.



Le passage en « BT-CTG » a eu pour conséquence des évolutions importantes dans la répartition des financements de la CCBLM pour les 4 centres sociaux. De nombreuses réunions de travail sont nécessaires pour tendre à une harmonisation des financements.

L'ensemble des activités enfance jeunesse du territoire dans les centres sociaux sont financées dans le cadre du « bonus territoire ».

La CCBLM finance également « **l'animation de la vie sociale** » qui est une subvention versée pour l'ensemble du fonctionnement des Centres Sociaux.

Enfin, elle finance les **Maisons France Services** dans le cadre de sa compétence à hauteur d'un forfait annuel de 5 500 € par CS.

### Récapitulatif des financements de la CCBLM en 2022

	ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	FRANCE SERVICES	CTG	TOTAUX
ENTRE LOIRE ET MORVAN	15 534,40 €	5 500,00 €	76 814,20 €	97 848,60 €
LUZY	8 230,00€	5 500,00 €	197 166,59 €	210 896,59 €
MOULINS-ENGILBERT	16 098,13 €	5 500,00 €	140 307,36 €	161 905,49 €
BAZOIS	26 450,32 €	5 500,00 €	140 788,88 €	172 739,20 €
TOTAL	66 312,85 €	22 000,00 €	555 077,03 €	643 389,88 €

Pour l'année 2022, la CCBLM a participé pour un montant de **643 389.88 €** sur l'ensemble des activités : animation de la vie sociale, France Services et bonus territoire.

### Les chèques mobilité, pour faciliter le déplacement des personnes :

Le chéquier mobilité est un dispositif proposé par la Communauté de communes pour faciliter les déplacements des **personnes n'ayant pas de moyens de locomotion**.

Un chéquier de 10 chèques de 5 euros soit 50 euros peut être donné par personne sous conditions. Il devra être utilisé entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours.

Pour connaître les conditions d'éligibilité et pour faire la demande, il suffit de contacter l'une des quatre Maisons « France Services » du territoire : Cercy-la-Tour, Châtillon-en-Bazois, Luzy et Moulins-Engilbert.



## Récapitulatif de l'utilisation des chèques mobilité

	NOMBRE DES CHEQUES UTILISES	PRIX UNITAIRE	TOTAL
TOTAL	88	5 €	440 €

Pour l'année 2022, la CCBLM a dépensé un budget de 440 € sur le dispositif chèques mobilité.

## Les projets d'aménagement pour l'action sociale :

### Un projet d'accueil collectif pour la petite enfance sur le secteur Cercy-la-Tour et Fours

En 2021, la CCBLM a lancé une **étude sur l'offre d'accueil collectif pour les jeunes enfants** et à destination des familles sur le secteur « Entre Loire et Morvan » en partenariat avec la CAF et le centre social Entre Loire et Morvan.

Un questionnaire à destination des familles a été diffusé dans les écoles du secteur, dans les bibliothèques, les entreprises, les mairies, les services d'aide à domicile, les assistantes maternelles, et par internet. Les retours de ces questionnaires ont permis d'abonder le diagnostic ayant pour but de connaître les besoins en matière de mode de garde des enfants de 0 à 3 ans dans le secteur de Cercy-la-Tour et Fours.

L'étude s'est terminée en 2022. Elle a fait apparaître un besoin en terme d'accueil collectif pour la petite enfance dans ce secteur.

Les élus se sont positionnés en juillet 2022 sur le principe de création d'une micro-crèche. Un appel à candidature aux communes du territoire a été envoyé en septembre-octobre. Les communes de Fours et de Cercy-La-Tour ont répondu en proposant un lieu d'implantation.

En novembre 2022, le Conseil communautaire a choisi d'implanter la micro-crèche à Fours. Le projet est financé en partie par la CAF dans le cadre du plan rebond.

### Extension de la micro-crèche « Le jardin des enfants » à Luzy

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le centre social de Luzy a étendu la capacité d'accueil de la micro-crèche en passant de 10 places à 12 places, soit **2 places supplémentaires**. Les raisons de cette extension sont multiples :

- diminution du nombre d'assistantes maternelles et donc du nombre de places
- refus par l'éducation nationale d'accueillir les enfants de 2 ans à l'école en raison de classe surchargée en petite section (26 en petite section/moyenne section et 27 en moyenne/grande section)
- arrivée de nouvelles familles sur Luzy
- croissance positive sur les communes de Chiddes et Millay.

La CCBLM propriétaire du bâtiment de l'accueil petite enfance « Le Jardin des enfants » a engagé des travaux d'aménagement du dortoir et la salle d'activité pour accueillir les deux places supplémentaires.



---

Les travaux sont actuellement terminés pour un coût total de 6 835.55 € HT. La CCBLM a demandé une subvention de la CAF dont cette dernière a financé les travaux à hauteur de 80%.

*Le jardin des enfants à Luzy*



**Chiffres clés :**

- ❖ **4 centres sociaux**
- ❖ **982 enfants accueillis en 2022 par les 4 centres sociaux (0-17 ans)**
- ❖ **1349 enfants de 0 à 17 ans (données CAF 2020) sur le territoire**
- ❖ **643 389,88 € dédiés à l'action des centres sociaux (principalement pour l'enfance jeunesse)**

# SANTÉ

## La santé, un enjeu majeur pour le territoire

Comme sur tous les territoires ruraux, l'objectif est de maintenir l'offre de santé et de la renforcer. La Communauté de communes Bazois Loire Morvan est compétente concernant **les maisons de santé du territoire**.

Il existe quatre Maison de Santé sur le territoire :

Maison de santé du Bazois  
1, Bis rue de la Picherotte  
58110 CHATILLON-EN-BAZOIS



Pôle de santé Pluridisciplinaire de Luzy  
5, Avenue Hoche  
58170 LUZY



Maison Médicale Beau Soleil  
1, Bis la Petite Revenue  
58250 FOURS



Maison Médicale de Moulins-Engilbert  
9, Avenue François Mitterrand  
58290 MOULINS-ENGILBERT



---

Ces maisons de santé permettent d'offrir des conditions d'accueil pour les professionnels de santé. L'objectif de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan est de louer des bâtiments les plus efficaces et confortables possibles.

Dans ce cadre, elle a pour projet l'**extension de la maison de santé de Moulins-Engilbert** pour accueillir de nouveaux professionnels et améliorer le confort des patients. En 2022, les études ont débuté.

La maison de santé de Luzy a également des besoins en matière bâtementaire : les professionnels sont à l'étroit. La Communauté de communes Bazois Loire Morvan souhaite engager un travail pour permettre d'**agrandir la maison de santé de Luzy**.

Enfin, les maisons de santé de Fours et de Chatillon-en-Bazois font l'objet d'amélioration régulière.

Concernant la **démographie médicale**, particulièrement inquiétante sur les secteurs de Moulins-Engilbert et de Chatillon-en-Bazois mais aussi sur la commune de Cercy-la-Tour, la Communauté de communes Bazois Loire Morvan, souhaite inciter les médecins et les dentistes à être tuteurs de stage, permettant ainsi d'accueillir des internes.

Dans ce cadre, elle soutient le projet de **La Maison des internes**, porté par la commune de Moulins-Engilbert via une subvention à la création, et qui permet d'accueillir 3 internes-stagiaires (bientôt 4). Ce projet est porté en collaboration avec la CC MSGL (Communauté de Communes Morvan Sommets Grands Lacs). Il permet aux jeunes futurs médecins de bénéficier de logements qualitatifs, en collocation, au cœur du centre-bourg de Moulins-Engilbert. Ils ont également la possibilité d'être formé régulièrement sur place. L'objectif est de faire rester ces jeunes sur le territoire.



*Inauguration de la Maison des internes à Moulins-Engilbert*

Pour terminer, la Communauté de communes Bazois Loire Morvan soutient le projet de **SISA multi-site** entre Chatillon-en-Bazois, Moulins-Engilbert et Château-Chinon, exemple de coopération qui permet au territoire de maintenir l'existant et de renforcer son attractivité.

# URBANISME

La Communauté de communes est compétente en planification et documents d'urbanisme. L'instruction des autorisations d'urbanisme reste de la responsabilité du maire de chacune des communes.

La situation concernant les documents d'urbanisme est différente selon les communes du territoire.

Il existe :

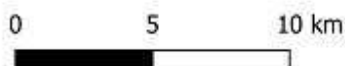
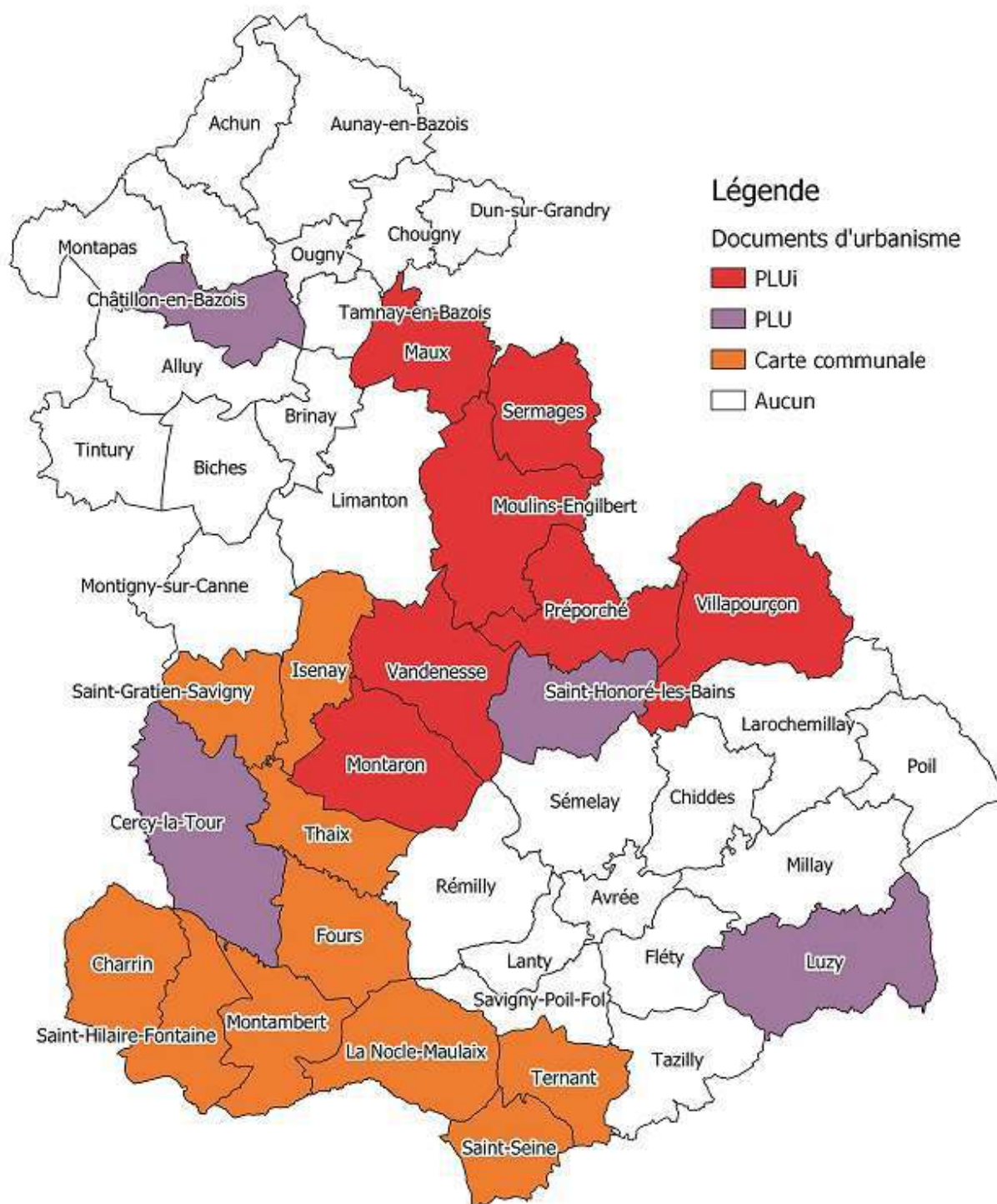
- des plans locaux d'urbanisme (PLU)
- un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur 7 communes
- des cartes communales
- en l'absence de document, c'est le règlement national d'urbanisme (RNU) qui s'applique pour les autres communes.

## Chiffres clés :

- ❖ **1 PLUi sur 7 communes**
- ❖ **4 PLU**
- ❖ **10 cartes communales**
- ❖ **25 communes au RNU (règlement national d'urbanisme)**



## Documents d'urbanisme en vigueur dans le Communauté de Communes Bazois Loire Morvan



CCBLM, Juin 2021  
Sources : IGN, CCBLM

En 2022, la révision du PLU de Cercy-la-Tour a avancé et la modification du PLUi du Sud Morvan a été lancée.

### Révision du PLU de Cercy-la-Tour :

La révision du PLU de Cercy-la-Tour a pour but de se conformer au PPRI (plan de prévention du risque inondation), de permettre la réalisation et l'extension de la zone d'activités ainsi que la redéfinition des besoins d'espaces de construction d'habitations suite à la vente de nombreux lots du lotissement communal.



Ce travail sera présenté à la population dans le cadre d'une réunion et d'une enquête publique.

Tous les habitants de Cercy-la-Tour sont invités à s'y rendre pour vérifier que les évolutions correspondent aux projets à court terme qu'ils peuvent avoir sur leur terrain. Leurs remarques seront examinées par les commissions afin de les intégrer ou non à la révision selon l'intérêt général.

### Les autres modifications de PLU en cours :

#### PLUi du Sud Morvan :

La modification devrait permettre la construction de bâtiments d'activité à proximité des habitations en zone Ah, afin de ne pas bloquer le développement de certaines entreprises et la création d'une zone Npv pour le développement d'un projet d'agrivoltaïsme.



#### PLU Chatillon-en-Bazois :

Ouverture d'une zone en 2AU en 1 AU notamment pour la réalisation d'un projet d'un porteur de projet.

### Vers un futur PLU intercommunal

La CCBLM envisage de lancer la conception d'un **document unique sur l'ensemble du territoire**. Ce travail durera plusieurs années. La concertation avec le public sera mise en place tout le long de la procédure.

Cette démarche permettra d'inscrire un projet global de développement sur l'ensemble du territoire, tout en respectant les obligations réglementaires visant à limiter la consommation de l'espace.

# VOIRIE

## La Communauté de communes entretient une partie de vos routes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les 46 communes membres ont transféré l'entretien de leur voirie communale à la Communauté de communes. La CCBLM gère donc les travaux de voirie des routes communales.



❖ **1 400 000€ de budget pour les voiries et accotements**

❖ **930 km de voirie**

❖ **66 chantiers commandés en début de campagne 2022 pour une réalisation avant fin septembre, 7 chantiers ajoutés en cours d'été soit 73 chantiers menés sur l'année.**

❖ **102 ouvrages d'arts recensés pour la compétence CCBLM**

### 1- Compétence voirie

Le budget 2022 de l'entretien de la voirie (composé d'enveloppes financières transférées par les communes) s'élève à environ **1 327 309,60 €** : 999 584,60 € pour l'entretien de la bande de roulement et 327 725 € pour les accotements. En regroupant les travaux de ses communes membres, la CCBLM réalise des économies d'échelle et peut ainsi augmenter la masse des travaux réalisés.

Toutes les voies communales classées sont concernées, ainsi que leurs ouvrages d'art, hors parkings, places et trottoirs.

La Communauté de communes réalise sur la **chaussée** des voiries classées :

- tous les travaux d'investissement y compris leurs travaux préparatoires (ouvrages d'art compris),
- les travaux d'entretien : réalisation du point à temps, fourniture et pose d'enrobé à froid,
- le marquage au sol dans le cadre d'enduits ou d'enrobés,

Elle réalise sur les **ouvrages d'art**, ponceaux, murs de soutènement et aqueducs :

- l'entretien courant,
- les grosses réparations,
- la construction ou reconstruction,

Sur les dépendances et abords de la voirie classée, la Communauté de communes réalise :

- tous les travaux d'investissement y compris leurs travaux préparatoires (élargissement d'accotements, création de fossés, d'aqueducs, ...)
- les travaux d'entretien courants (nivellement d'accotements, maintien des conditions d'écoulement des fossés, aqueducs, ...)
- le fauchage et le curage de la partie bordant la voirie classée, accessible aux outils depuis la chaussée et faisant partie du domaine public. Ces travaux sont exécutés soit par la Communauté de communes soit par la commune directement soit par un prestataire.



Les travaux exclus de la compétence "voirie communautaire" sont :

- les travaux de sécurisation liés à l'exercice de la police municipale (pose de ralentisseurs, déneigement ou nettoyage par exemple)
- la signalisation verticale

## **2- Les ouvrages d'art et le Programme National Ponts / « carnet de santé » des Ouvrages d'Art**

32 communes ont participé en 2022 au programme de **diagnostic des ouvrages d'art** sur voie communale financé par l'Etat. En 2021, un bureau d'étude (Infranéo) a été missionné par le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) pour réaliser ces diagnostics.

Les recensements et visites ont eu lieu sur 2021 et 2022. Les  **carnets de santé**  des ouvrages ont été fournis à l'issue des visites aux communes et à la Communauté de communes. Ils permettent une connaissance affinée du patrimoine.



*Un ouvrage d'art de la CCBLM à Fléty*



# DÉCHETS MÉNAGERS

L'année 2022 a été marquée par les **extensions de consignes de tri des emballages**. Une grande campagne de communication a été lancée à partir du dernier trimestre 2021 afin que chaque foyer puisse respecter les nouvelles consignes de tri dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Nouveau guide de tri, réunions publiques et autres animations scolaires, ont été mis en place afin que les usagers soient informés de ces changements de consignes.

Le respect de ces nouvelles consignes par chaque foyer a entraîné une diminution de 18% du tonnage de sacs roses (Ordures Ménagères Résiduelles) ainsi qu'une augmentation du tonnage des sacs jaunes de 43% (emballages recyclables) sur l'année 2022.



Le guide du tri est disponible en téléchargement sur notre site internet, et les ambassadeurs du tri peuvent être sollicités pour toute question ou explication physique du tri.



Hors déchets verts, nous avons généré **348 kg de déchets par habitant** en 2022 contre 360 kg en 2021. Soit une légère baisse de 3.2%.

Cette baisse est, en grande partie due à la baisse de nos tonnages de déchets non triés (OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) et encombrants). Nous générons légèrement moins de déchets et nous trions mieux comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous.



	2021	2022	
<b>Encombrants enfouissables</b>	<b>693,66t</b>	<b>659,06t</b>	↘
<b>Bois</b>	<b>457,32t</b>	<b>422,80t</b>	↘
<b>Cartons</b>	<b>185,42t</b>	<b>199,90t</b>	↗
<b>Plâtre</b>	<b>20,04t</b>	<b>27,96t</b>	↗
<b>Déchets dangereux</b>	<b>39,45t</b>	<b>36,36t</b>	↘
<b>OMR</b>	<b>1 820,98t</b>	<b>1 469,50t</b>	↘
<b>Bio-déchets</b>	<b>518,85t</b>	<b>523,48t</b>	↗
<b>Emballages</b>	<b>501,38t</b>	<b>706,08t</b>	↗
<b>Papiers</b>	<b>349,46t</b>	<b>321,56t</b>	↘
<b>Verre</b>	<b>861,56t</b>	<b>817,28t</b>	↘

Nous pouvons toutefois limiter encore davantage nos déchets :

- En produisant moins d'emballages
- Gestion des biodéchets à la source (compost, poule...)
- En privilégiant la réparation ou l'achat d'occasion plutôt que le neuf
- En donnant ou en vendant ce dont on ne se sert plus.

Nos trois déchetteries ont accueilli près ❖ de 1400 tonnes 😞 (93 Kg/habitant) de déchets verts en 2022 contre 1290 tonnes en 2021.

Compost, paillis, ces déchets verts peuvent et doivent devenir une richesse pour nos jardins. Un guide d'utilisation de ces déchets est disponible sur demande au service déchets ménagers ou en déchetterie.

### Travaux de modernisation de la déchetterie de Cercy-la-Tour

La Communauté de communes a entrepris des travaux de mises aux normes de la déchetterie de Cercy-la-Tour : agrandissement du quai et du nombre de bennes, changement des gardes-corps, agrandissement du local pour toxiques, pose d'un mât pour l'éclairage, aménagement pour la mise en place d'un compacteur à cartons.



# ASSAINISSEMENT

## Le service assainissement en chiffres

- ❖ 7 agents : exploitation des stations, administratifs, entretien des espaces verts
- ❖ 33 systèmes d'assainissement 30 en gestion directe (régie), 3 en délégation de service public
- ❖ 4 439 abonnés en 2022
- ❖ 274 190 m<sup>3</sup> d'eaux usées facturées en 2022

- un service d'astreinte 24h/24 sur les stations d'épurations de Saint-Honoré-les-Bains et Luzy, le poste de relevage de Villapourçon. Les agents sont également appelés pour des problèmes sur les réseaux d'assainissement.



● Régie

● Délégation de Service Public

## La redevance assainissement

La redevance assainissement comprend une **part fixe** d'abonnement et une **part variable**, qui correspond à la consommation d'eau relevée sur le compteur d'eau potable de l'utilisateur.

Au même titre que l'eau potable, l'eau usée doit être traitée avant d'être rejetée au milieu naturel. Ce traitement a un prix (mobilisation de moyens humains et matériels). La redevance permet de financer la gestion et le fonctionnement des stations d'épuration, des réseaux d'assainissement et les travaux devant être réalisés. Un **programme de priorités de travaux** sur plusieurs années est élaboré, permettant de réhabiliter des réseaux d'eaux usées et des stations de traitement qui sont très vétustes. Il faut également respecter la réglementation, qui oblige la Communauté de communes à faire des études poussées sur les systèmes d'assainissement.

Cette redevance sert également à entretenir les ouvrages des stations d'épuration qu'il faut vidanger régulièrement et à curer les réseaux d'assainissement.

### Tarifs de la redevance 2022 :

<b>Communes en régie</b>	
Tarif délégataire par fixe	0,00 €
Tarif délégataire part variable	0,00 €
Tarif collectivité part fixe	81,00 €
Tarif collectivité part variable	1,80 €
Tarif total pour l'abonné par fixe	81,00 €
Tarif total pour l'abonné par variable	1,80 €
<b>Moulins-Engilbert et Châtillon-en-Bazois</b>	
Tarif délégataire par fixe	31,38 €
Tarif délégataire part variable	0,7769 €
Tarif collectivité part fixe	49,62 €
Tarif collectivité part variable	1,0231€
Tarif total pour l'abonné par fixe	81,00 €
Tarif total pour l'abonné par variable	1,80 €
<b>Cercy-la-Tour</b>	
Tarif délégataire par fixe	51,15 €
Tarif délégataire part variable	1,5601€
Tarif collectivité part fixe	29,85 €
Tarif collectivité part variable	0,2399 €
Tarif total pour l'abonné par fixe	81,00 €
Tarif total pour l'abonné par variable	1,80 €

Le montant collecté au titre de la redevance assainissement en 2022 est de **660 214,13 €**

## Les opérations d'entretien sur les stations et les réseaux

Chaque année, des opérations d'entretien sont organisées sur les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration.

Concrètement, les opérations consistent à :

- curer les postes de relevage des eaux usées : il s'agit de nettoyer l'ouvrage avec un jet sous pression pour enlever la graisse et les filasses qui se forment dans le fond.
- vidanger les décanteurs : les systèmes de traitement des eaux usées produisent de la boue, qui s'accumule dans des ouvrages appelés décanteurs. Il faut les vidanger régulièrement, et ainsi enlever la boue. C'est le même principe que la vidange d'une fosse septique.
- curer les réseaux d'assainissement : un réseau d'assainissement possède un taux d'encrassement, qui s'aggrave avec le temps si rien n'est fait. Des curages dits préventifs, sont organisés régulièrement pour éviter le colmatage du réseau. Il arrive que la situation nécessite un curage d'urgence, non prévu dans le programme annuel.

### Travaux réalisés en 2022

#### Rénovation du réseau d'assainissement route de Rémilly – Saint-Honoré-les-Bains

Ce réseau d'assainissement était vétuste, il présentait des fuites et des contre-pentes. Il se situe derrière la salle polyvalente de Saint-Honoré-les-Bains, en parallèle de la route de Rémilly, au milieu de plusieurs parcelles agricoles. Il a été renouvelé dans sa totalité, à savoir sur 340 mètres linéaire. Les 13 raccordements existants ont été repris.



Montant des travaux : 50 369 € HT

Montant des subventions AELB (Agence Eau Loire Bretagne) : 30 221,4 € HT

Montant des subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 10 073,8 € HT

Montant fonds propres CCBLM : 10 073,8 € HT

## Rénovation du réseau d'assainissement du champ Baron – Luzu

Ce réseau d'assainissement était vétuste et comme celui de Saint-Honoré-les-Bains, nous avons constaté des déversements d'eau usées dans le milieu naturel. Il a été renouvelé jusqu'à l'impasse du Gaz, sur un linéaire de 261 mètres. Les 5 branchements ont été repris et raccordés sur le nouveau réseau.



Montant des travaux : 50 359 € HT

Montant des subventions AELB (Agence Eau Loire Bretagne) : 20 143,6 € HT

Montant des subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 10 071,8 € HT

Montant fonds propres CCBLM : 20 143,6 € HT

# LES BÂTIMENTS ET MATERIELS

Au sein du pôle technique de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan, se trouve le service bâtiment.

## Le service bâtiment en quelques chiffres :

❖ **26 bâtiments** en gestion

❖ **23 000€ d'investissement** pour réaliser des travaux d'amélioration dans les Centres sociaux, crèches, maisons de santé, étang et autres bâtiments du territoire en 2022

❖ **3 agents**

❖ **37 370€ en fonctionnement** pour l'entretien des bâtiments en 2022

❖ **21 véhicules (VL, tracteurs et camions compris)**



Le service bâtiment s'occupe également de la téléphonie, internet, du parc informatique et du parc véhicules de la CCBLM.

Voici quelques exemples de travaux réalisés en 2022 :

- Etang de Chèvres : Vidange, curage et pose d'un batardeau suite à une fuite au niveau de la pelle : 6 190.32€



- La crèche « le jardin des enfants » à Luzy : Remplacement d'un WC et réparation d'une porte de secours : 1 126.44€
- Centre Social de Fours : remplacement d'une plaque de regard : 862€
- Maison de santé de Moulins-Engilbert : réparation de la porte d'entrée : 732€



- Pose de trois digicodes au Centre social du Bazois, Maison de Santé de Châtillon et à la crèche d'Alluy : 3345€
- Sites administratifs de la CCBLM : Aménagement des archives : 1 171.80€ et pose d'un ballon tampon : 6 687.60€
- Maison de santé de Châtillon-en-Bazois : Remplacement des éclairages intérieurs : 1 134.72€ et création et pose de la signalétique : 532.08€



# ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION

## Chiffres clés 2022 :

- ❖ 7,18 ETP de réalisé
- ❖ 50% de sorties dynamiques sur les 8 agents sortis
- ❖ Moyenne du temps restés sur le chantier : 16 mois



## SERVICE INTERCOMMUNAL D'INSERTION (S2I)

Le service intercommunal d'insertion (S2I) de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan est composé d'une dizaine d'agents employés en contrats aidés dans le cadre d'un « atelier et chantier d'insertion », dispositif insertion par l'activité économique (I.A.E) de premier niveau.

Ce dispositif social spécifique permet aux **personnes qui sont éloignées de l'emploi** de retrouver une activité salariée, de reprendre un rythme de travail et une hygiène de vie. C'est également une période tremplin dans laquelle les agents sont accompagnés dans leurs recherches actives d'emploi ou de formation par une intervenante du CFPPA du Morvan.

La spécificité d'un chantier d'insertion, c'est qu'un agent doit rester le moins longtemps possible. Il y a donc des entrées et des sorties permanentes. C'est la démarche inverse d'une entreprise classique. La structure recrute l'agent le plus en difficulté et l'amène progressivement dans le monde du travail classique. Des périodes de recrutement ont lieu plusieurs fois dans l'année.

## Les bénéficiaires :

L'atelier chantier d'insertion s'adresse aux bénéficiaires des minimas sociaux (bénéficiaires du RSA, Allocation Adulte Handicapé (AAH), Allocation Spécifique de Solidarité (A.S.S), des demandeurs d'emploi de longues durées). Cela se formalise par un contrat aidé de type « CDD d'insertion » d'une durée de 6 mois à raison de 28 heures hebdomadaires rémunérées aux taux du SMIC en vigueur, renouvelable jusqu'à 24 mois maximum.

Des critères d'entrées sont imposés par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des populations (DDETSPP) et le Conseil Départemental. Ainsi, en 2022, la CCBLM avait les quotas suivant à respecter pour pouvoir obtenir les subventions : 35% de bénéficiaires du RSA.

Un suivi socioprofessionnel a lieu tous les 15 jours sous forme d'un entretien personnalisé de 30 minutes afin de les aider dans leurs démarches actives de recherche d'emploi.

## La sortie du dispositif :

Les financeurs imposent également des objectifs de sortie qui peuvent être en emploi durable (CDI, CDD+ de 6 mois, création/reprise d'entreprise), en emploi de transition (CDD de moins de 6 mois, contrat aidé hors structure IAE), en sortie positive (formation, ou autre sortie négociée). Le taux de sorties globales doit être de 50% avec des taux imposés pour chaque catégorie de sortie.

D'autres objectifs sont imposés comme le nombre de périodes de mise en situation professionnelle (stage) dans une entreprise pour découvrir un métier ou confirmer le projet professionnel.

## Les interventions du S2I :

Concrètement au quotidien, le S2I réalise des travaux d'entretien des **espaces verts, des petits travaux de peinture, de menuiserie et de maçonnerie**. Il vient également en appui à la logistique de manifestations.

Le chantier d'insertion intervient sur tout le territoire de la CCBLM, c'est-à-dire les 46 communes qui la composent. Par ailleurs, il est missionné en priorité sur les actions, les travaux ou les manifestations de la CCBLM.

En outre, il intervient dans les communes sur demande, en fonction des compétences dans l'équipe à raison de 3,5 €/heure / agent. A contrario aucune intervention n'est réalisée chez les particuliers.

Voici quelques exemples de travaux réalisés en 2022 :

- Transports de containers et démontage de PAV défectueux,
- Nettoyage et entretien aux abords des déchetteries,
- Aménagement de la cave du Site du Bazois pour accueillir des archives,
- Faucardage aux stations d'épuration
- Mise en peinture de fenêtres au siège social de BLM à Moulins-Engilbert,
- Pose de panneaux signalétiques de noms de rue à Aunay-en-Bazois,
- Réfection d'un commerce communal de proximité à Charrin,
- Mise en peinture d'un logement communal à Saint-Honoré-les-Bains.

